

DISCOURS SUR LE BUDGET

prononcé par

L'honorable Onésime Gagnon,
C.P., C.R., LL.D.,

Ministre des Finances

à

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

le 9 janvier 1952



1952

1952

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

Nul des rayons de lumière qui dorent l'horizon à l'heure présente, ne me paraît plus fascinant que le progrès de l'enseignement universitaire. Aux jeunes générations avides de connaissances, il dispense la science et les directives nécessaires et les attire comme un phare vers un avenir de promesses et d'espoirs. Nos universités stimulent et orientent les jeunes énergies; elles leur apprennent à mieux connaître et à mieux aimer le visage et l'âme de notre province, à s'imprégner de ses traditions, à se dévouer pour elle et le bonheur de notre peuple, en leur procurant une formation intellectuelle et morale plus riche et plus généreuse.

Il y a exactement un siècle, soit le 15 janvier 1852, Etienne Parent, le premier de nos journalistes, regrettait dans une conférence, qu'un trop grand nombre des jeunes gens de son époque ne dépassaient pas le stage de l'école primaire. Songeant à ceux qui se destinaient au commerce ou à l'industrie, il déclarait:

"Notre éducation commerciale et industrielle a été à peu près nulle jusqu'à présent, se réduisant presque à celle que l'on peut faire derrière un comptoir ou dans un atelier, et ce n'est pas assez. Il a fallu véritablement une persévérance et des talents extraordinaires à ceux d'entre nous, qui, sans autre éducation que celle-là, ont pu parvenir à quelque distinction dans le commerce ou l'industrie."

Quelques mois plus tard, le 8 décembre 1852, l'Université Laval était fondée. L'enseignement universitaire commençait au moment où les hommes politiques obtenaient le gouvernement responsable et songeaient déjà à la fédération des provinces canadiennes.

M. l'Orateur, je ne crois pas exagérer en affirmant que la fondation de l'Université Laval, la première université française d'Amérique, marque une date tout aussi importante dans notre histoire que la conquête du gouvernement responsable, l'organisation de notre système d'enseignement et la reconnaissance officielle de la langue française. La fondation de Laval est peut-être l'une des incidences de toutes ces prestigieuses victoires politiques.

Aussi, François-Xavier Garneau, qui devait publier en 1852 la deuxième édition de son histoire du Canada, écrivait à Lafontaine, le 17 septembre 1850:

"Il est probable, à voir la tournure lente mais inévitable peut-être que prennent les choses dans notre pays, que ce soit le dernier comme c'est le premier ouvrage historique écrit dans l'esprit et aux points de vue assez prononcés, qu'on y remarque."

A la vérité, l'observateur impartial n'oublie pas qu'entre les deux premières éditions de l'histoire de Garneau, des événements d'importance capitale avaient complètement modifié le climat politique de notre province. Garneau, vers 1830, avait voulu écrire l'histoire d'un peuple opprimé et vaincu; en 1852, il le voyait déjà palpitant de vie, marcher d'un pas alerte sur le chemin de la liberté.

Aussi nous est-il permis, M. l'Orateur, de considérer tous ces événements comme des points lumineux dans l'histoire de notre survivance. Les années 1846 à 1860 marquent les étapes de la conquête de nos libertés: liberté politique qui nous permettait de devenir les maîtres de notre destinée; liberté intellectuelle dans laquelle se formaient les futurs dirigeants de la société religieuse et civile; liberté économique assurant la fondation des premières banques canadiennes-françaises et le début de la construction des premiers chemins de fer, qui vont sillonner, quarante ou cinquante ans plus tard, d'un océan à l'autre, le vaste hinterland canadien.

Certes, les débuts de l'Université conçue dans l'indigence et sans l'appui de l'Etat, ont été modestes; mais si nous étudions ses réalisations depuis cent ans, nous nous réjouissons de l'essor progressif de cette institution aussi bien que des services signalés qu'elle a rendus à la jeunesse canadienne-française. Ses anciens ont brillé dans l'Eglise et l'Etat; ses facultés se sont multipliées; ses cadres s'élargissent d'année en année, et les travaux de ses professeurs dans le domaine des lettres, des arts et des sciences attirent déjà l'attention des universités de l'étranger.

L'histoire de l'Université Laval n'est-elle pas dans une certaine mesure le reflet du développement de la province de Québec elle-même? L'Université s'est trempée au creuset de la misère et de l'épreuve et comme la province, à l'aurore de la Confédération canadienne, elle cherchait péniblement sa voie. Toutes deux ont traversé les mêmes vicissitudes. A cette époque, notre pays n'entretenait aucune relation avec la France. La *Capricieuse* ne devait jeter l'ancre devant Québec qu'en 1855. C'est dans cette atmosphère de liberté retrouvée qu'Octave Crémazie et Louis Fréchette publient leurs premiers poèmes, qu'Augustin Norbert Morin, doyen de la Faculté de Droit, va commencer la rédaction de notre code civil. Dès 1856, l'abbé Ferland donne à l'Université Laval ses premiers cours publics sur l'histoire du Canada, et en 1860, naît le mouvement littéraire de Québec où brillent les noms de l'abbé Casgrain, Philippe Aubert de Gaspé, Jean-Charles Taché, Gérin Lajoie, Sir Adolphe Routhier, Faucher de Saint-Maurice, Arthur Buies et de plusieurs autres.

En 1878, Laval fonde à Montréal une filiale qui donne naissance en 1920 à l'Université de Montréal. A l'aurore du vingtième siècle, l'industrie transforme le visage de notre province. Les premiers conflits ouvriers nécessitent des interventions retentissantes: celles du cardinal Bégin et de Mgr Paul Bru-

chési. Par ses conférences et ses sermons, Mgr L.-A. Paquet, l'un des maîtres de l'Université Laval, attire l'attention de ses auditoires sur les questions sociales qu'il expose avec une maîtrise non encore dépassée.

Au cours des premières décades, la province accélère le développement de ses richesses naturelles. Alors, successivement s'organisent l'École de chimie, l'École de commerce et la Faculté des sciences avec ses différentes sections. Le rayonnement de ces facultés s'harmonise avec l'essor progressif de la vie économique de la province. Dans la dernière partie du dix-neuvième siècle, l'Université cherchait sa voie; au vingtième, elle s'oriente vigoureusement, tout comme la province elle-même, vers une vie plus rationnelle, plus brillante et plus équilibrée.

Toutefois, les esprits sérieux admettaient que nos universités, malgré les indiscutables services rendus, malgré leurs succès, n'avaient pas encore atteint la grande renommée. Leurs laboratoires étaient trop pauvrement pourvus, leurs bibliothèques insuffisamment dotées; leurs ressources trop limitées pour atteindre le niveau de perfectionnement désirable. Les temps héroïques de notre province avaient été les années de détresse de nos universités.

N'avaient-elles pas, trop longtemps, sans doute faute de ressources, négligé l'enseignement des sciences? Dans son livre "Le Canada, les deux races", André Siegfried écrivait :

"Abandonner l'hégémonie de la culture scientifique et industrielle aux universités canadiennes-anglaises serait donc pour les Français d'Amérique une véritable abdication."

Le 13 janvier 1934, Son Eminence le cardinal Villeneuve, dans une causerie prononcée au Cercle Universitaire de Montréal, sur "l'Université, école de haut savoir et source de directives sociales" jette un cri d'alarme :

"Messieurs, disait-il, pardonnez-moi cette franchise brutale, — nous n'avons pas encore ces universités. Loin de moi la pensée que nos Facultés de Québec et de Montréal aient manqué leur œuvre, qu'elles n'aient point donné les fruits les plus précieux, qu'elles ne nous aient pas formé tout un monde qui aspire présentement au plus haut savoir, qui en est capable et qui en est avide . . .

Non, tel n'est pas mon sentiment. Mais, il est néanmoins que ces mêmes Facultés ont à peine commencé leur œuvre, qu'il faut, pour la leur faire compléter, relever l'idéal, et qu'en ce sens nous n'avons pas encore, en cette province, des universités catholiques comme il nous les faudrait."

Quelques mois après la conférence de Son Eminence le cardinal Villeneuve, M. le juge Ferdinand Roy, père de Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et chancelier de l'Université Laval, commentant le discours de Son Eminence le cardinal Villeneuve, déclarait :

"Dans un temps où l'on se demande si notre édifice social est assez solide pour résister aux assauts qu'il subit, en haut et en bas, il n'est pas sans grave danger de donner le dernier coup à une confiance; déjà ébranlée, dans des institutions vitales, — "l'Université est le cerveau d'une nation" — et de proclamer en grosses lettres dans les journaux, de clamer partout, comme si c'était la vraie pensée du Primat de Notre Eglise, que la province de Québec n'a pas d'universités.

Cette pensée du Cardinal — que l'on a ainsi traduite — n'a pourtant rien d'obscur, l'expression n'en pouvait pas être plus claire, plus complète.

Et d'abord, des vérités dures ont été dites qui devaient l'être, — et il faut nous féliciter de ce qu'une bonté vraiment virile ne recule plus, pour nous instruire, devant "le scandale de la vérité". Ces vérités salutaires, relisons-les:

"Le matériel universitaire ne saurait suffire. C'est un cadre où poser l'image; c'est le corps, il y faut infuser l'âme et la vie. L'âme et la vie, c'est le haut savoir, c'est la science abstraite, ce sont les théories pures . . . c'est la hiérarchie des essences . . ."

M. l'Orateur, une ère nouvelle va bientôt luire. La venue de l'Union Nationale modifie radicalement la vie politique et économique de notre province. L'avenir de notre jeunesse reste la préoccupation primordiale de notre Chef. L'homme qui, d'un geste hardi, sauve de la ruine l'éminente communauté des Sulpiciens et parachève la construction de l'Université de Montréal, va contribuer puissamment au progrès de l'éducation et de l'Université Laval. Aux inquiétudes de Siegfried, il apporte le remède approprié. De nombreuses écoles d'agriculture, plus de cinquante écoles techniques, d'arts et métiers et spécialisées ouvrent leurs portes. Moins de deux ans après l'arrivée au pouvoir du Premier Ministre actuel, l'Ecole des mines, de géologie et de métallurgie est fondée ainsi que l'Ecole supérieure des pêcheries. De nombreuses bourses sont accordées à la jeunesse, spécialement dans le domaine des mines, de la géologie et de la métallurgie.

En 1946, une nouvelle école d'arpentage et de génie forestier, munie des laboratoires les plus modernes, est érigée sur le campus universitaire de Sainte-Foy. L'Ecole supérieure de commerce sera terminée au cours de l'été. Des octrois plus généreux sont chaque année accordés à nos universités, et personne ne contestera que les nombreuses améliorations apportées à l'enseignement universitaire au cours des dernières années, sont dues à la politique éclairée du gouvernement à l'égard de l'enseignement supérieur. Aussi, le distingué recteur de l'Université Laval, Mgr Ferdinand Vandry, P.A., V.G., a souligné à deux reprises que le Premier Ministre pouvait être considéré comme le deuxième fondateur de Laval. Ce témoignage illustre toute l'affection sincère portée par le Chef de l'Union Nationale à la jeunesse de sa province, qu'il veut mieux outillée pour les luttes de demain. Dans un volume publié l'an dernier à Toronto, sous le titre "Canada's Century", M. D.-M. Lebourdais trace une image vivante des provinces canadiennes et du Canada tout entier. Son chapitre sur la province de Québec s'intitule: "Signs of Dawn in the East" — "L'aurore luit à l'est". L'aurore, c'est la lumière, c'est l'espoir, c'est le signe précurseur d'une lumière éblouissante qui donne à la nature son charme et sa grandeur. M. l'Orateur, en nous préparant à la célébration du centenaire de Laval, saluons la lumière de l'aurore qui donne à la jeunesse de notre province un invincible espoir dans un avenir fécond et glorieux.

I

FAIT SAILLANTS DE L'ANNEE FINANCIERE

1° L'année financière 1951-52 se terminera par un surplus au compte ordinaire de \$63,598,400;

2° Les revenus s'établiront à \$270,590,400 et toutes les dépenses ordinaires et imputables au capital s'élèveront à \$269,421,000, soit un surplus global de \$1,169,400;

3° Le gouvernement a effectué, cette année, des dépenses imputables au capital pour la somme de \$62,429,000 et a réussi à payer ces dépenses à même ses revenus ordinaires;

4° La dette nette de la province s'élèvera à environ \$256,000,000 au 31 mars 1952. C'est le montant le plus bas depuis le 31 mars 1945, alors qu'elle se chiffrait à \$308,243,000; elle est donc diminuée de \$52,000,000;

5° La dette per capita du gouvernement de la province de Québec est encore la plus basse de tous les gouvernements du pays et elle se chiffre pour l'année 1951 à \$82.48, comparativement à \$87 pour l'an passé;

6° Le surplus consolidé de la province atteindra au 31 mars 1952, la somme de \$297,073,300. Ce surplus était de \$43,522,635.69 au 31 mars 1945;

7° La province de Québec est la province qui possède les fonds d'amortissement les plus importants. Ces fonds d'amortissements se chiffraient à \$95,932,160.25 au 30 novembre 1951;

8° Pour l'année 1952-53, l'administration de l'Union Nationale prévoit un surplus global de \$1,851,756. Les revenus sont estimés à \$262,700,000 et toutes les dépenses à \$260,848,244;

9° La plupart des provinces canadiennes et les principales villes du pays ont eu l'occasion, au cours de l'année 1951-52, d'emprunter sur le marché américain. C'est la province de Québec qui a obtenu les conditions les plus avantageuses, soit la somme de \$50,000,000 au taux de 2 7/8%;

10° Depuis le début de la présente année financière, le gouvernement a pu éviter d'avoir recours à des emprunts bancaires, c'est-à-dire à des bons du trésor, pendant une période de 206 jours. Avant le 31 mars 1952, je prévois que nous pourrons rembourser les bons du trésor que nous avons actuellement et la province pourra s'administrer pendant une autre période assez longue sans aucun emprunt bancaire;

11° La province de Québec à cause du crédit illimité dont elle jouit dans le monde entier traverse une période de prospérité inconnue jusqu'ici. Les capitaux étrangers des Etats-Unis et de plusieurs pays d'Europe affluent pour y trouver des placements des plus avantageux.

II

CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1951-52

M. l'Orateur, j'ai l'honneur, pour la huitième année, de soumettre à l'Assemblée Législative l'exposé de la situation financière de la province. Chaque année, j'ai signalé avec fierté les réformes fondamentales accomplies sous la direction sage et prévoyante du Chef de l'Union Nationale. Chaque année, le gouvernement a terminé l'année financière avec un important surplus à son compte ordinaire. Pour l'année 1951-52, les revenus atteindront une somme approximative de \$270,590,400, et les dépenses ordinaires se chiffreront à \$206,992,000. Ce résultat assure au compte ordinaire un surplus de

\$63,598,400. Il a permis l'exécution de travaux permanents pour un montant de \$62,429,000. Si nous déduisons ces dépenses imputables au capital du surplus au compte ordinaire, le surplus global d'opérations, le sixième au cours des sept dernières années, s'établira pour l'année 1951-52, à la somme de \$1,169,400. (1)

Je suis heureux de vous signaler, M. l'Orateur, que ce surplus global de \$1,169,400 a été réalisé après avoir chargé aux dépenses d'opérations, non seulement les dépenses ordinaires au montant de \$182,953,000 et le service de la dette au montant de \$24,039,000, mais encore les dépenses imputables au capital au montant de \$62,429,000. Au chapitre de ces dépenses, est comprise une somme de l'ordre de \$18,000,000 destinée à couvrir les déboursés effectués par les départements de la Voirie et des Travaux publics, en vertu de la loi concernant un système routier approprié aux besoins de la province (14-15 Geo. VI, Ch. 15). Cette loi de la dernière session autorise le gouvernement, au cours des trois prochaines années, à utiliser une somme de \$60,000,000 pour la construction et l'amélioration des routes et des ponts de la province.

J'ai souligné tout à l'heure, parmi les dépenses ordinaires, le service de la dette au montant de \$24,039,000. Ce chiffre comprend l'amortissement de 1% normalement prévu par la loi pour tous les emprunts, y compris celui contracté sur le marché américain, le 1er avril 1951. La loi concernant le système routier prévoit en plus un amortissement supplémentaire qui, pour la présente année, s'élèvera à environ \$4,580,000. Ce montant est également inscrit parmi les dépenses ordinaires.

a) Augmentation des revenus

Les revenus qui se totalisaient à la somme de \$110,321,000 en 1945-46, ont atteint en 1951-52, le pallier de \$270,590,400. Cet accroissement constant de nos revenus s'explique par l'expansion agricole et industrielle de notre province, par l'exploitation rationnelle et progressive de nos richesses naturelles et le rythme du développement de l'industrie minière. Il s'explique également par l'amélioration constante de nos méthodes de perception et aussi, dans une certaine mesure, par l'inflation sur laquelle les gouvernements provinciaux ne possèdent aucun contrôle.

Si nous comparons les revenus de l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain, avec ceux de l'année précédente, nous constatons que l'impôt sur les corporations a enregistré la plus forte augmentation. Sous ce titre, les revenus de 1951-52 dépassent de \$18,000,000 ceux de 1950-51, pour s'établir à \$74,000,000. La vie industrielle du Québec a connu une telle expansion, qu'au cours des trois dernières années, d'après les statistiques fédérales elles-mêmes, le produit de l'impôt sur les bénéfices a atteint un niveau plus élevé dans le Québec que dans toute autre province canadienne.

Permettez-moi maintenant de vous affirmer de nouveau que l'accroissement de nos revenus confirme la sagesse de l'attitude prise par le Chef de l'Union Nationale de conserver à la province les principales sources de taxation que la constitution lui garantit. Au cours du mois de novembre 1951, le ministre fédéral des Finances déclarait que le gouvernement d'Ottawa était disposé à

(1) Cf. Tableaux nos 1 et 2, pages 40 et 41.

signer une entente avec les provinces de Québec et d'Ontario, pour qu'elles renoncent à leurs droits à l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, aussi bien qu'à l'impôt sur les successions. Cette année, le gouvernement fédéral était disposé à payer, pour l'abandon de ces sources importantes de revenus, à la province d'Ontario, la somme de \$125,689,000 et à la province de Québec la somme de \$103,911,000. Ces offres plus substantielles que les précédentes démontrent que les offres du gouvernement fédéral actuel sont cinq fois plus considérables que celle que le gouvernement libéral provincial avait acceptée en 1942, soit la somme de \$20,586,074.56. En 1945, Québec recevait une offre de \$40,000,000, en 1946, \$50,900,000 et en 1947, \$56,382,000. Ces offres, si elles avaient été acceptées, auraient pu mettre en danger l'héritage des générations futures. Ainsi, par exemple, si le gouvernement de l'Union Nationale avait accepté les principes de l'entente offerte par le gouvernement d'Ottawa en 1945, il ne pourrait retirer aujourd'hui la somme de \$74,000,000 en vertu de la loi de l'impôt sur les corporations, la somme de \$12,500,000 en vertu de la loi de l'impôt sur les successions et il ne posséderait pas le droit d'imposer le revenu des particuliers.

La seule solution à ce problème de la taxation ne réside-t-elle pas dans la proposition du Premier Ministre de la province, à savoir la nécessité d'établir une démarcation claire et précise entre les champs de taxation du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. Pour sa part, l'administration actuelle cherche à diminuer le fardeau des impôts et c'est la raison pour laquelle, cette année, elle a réduit l'impôt sur les successions et a dégrevé les municipalités d'une partie des obligations qui leur étaient imposées en vertu de la Loi de l'assistance publique.

Parmi les six nouvelles taxes imposées par l'administration Godbout en 1940, personne n'a oublié la loi créant un impôt provincial sur le revenu des particuliers. Tous se rappellent cette clause vexatoire et injustifiable, en vertu de laquelle le gouvernement taxait par une loi de 1940 le revenu complet des contribuables pour l'année 1939. Le gouvernement de l'Union Nationale refuse de rendre encore plus lourd cet impôt et il s'honore également de n'avoir jamais recouru à de pareilles méthodes de taxation.

b) Augmentation des dépenses

Les causes de l'accroissement des revenus expliquent aussi d'une manière générale l'augmentation des dépenses. Le Québec connaît à l'heure présente une expansion agricole et industrielle sans précédent. Cette expansion pose des problèmes urgents pour le gouvernement. Elle nécessite, par exemple, la construction de nouvelles routes et l'amélioration de celles qui existent déjà. Les villes et les villages nouveaux exigent de nouvelles écoles, de nouveaux hôpitaux, des systèmes de protection contre l'incendie, pendant que le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux augmente sans cesse.

M. l'Orateur, une revue rapide des causes de l'augmentation des dépenses justifiera les sommes considérables consacrées par l'Union Nationale à l'éducation, la santé publique, l'agriculture, la colonisation, la voirie et les travaux publics, au cours des sept dernières années. Afin de mieux renseigner les contribuables sur l'utilisation de leurs deniers, j'ai préparé avec l'Auditeur de la

province des tableaux sommaires des sommes consacrées à chacune de ces œuvres vitales, *abstraction faite de toutes les dépenses administratives.*

Si nous examinons d'abord les sommes consacrées à l'éducation et à la santé publique depuis 1944, nous constatons qu'elles ont, chaque année, suivi une courbe ascendante. Le principal article du programme du Chef de l'Union Nationale en 1936, proclamait la primauté du capital humain sur le capital argent, la nécessité de fournir aux jeunes de notre province les moyens de développer leurs talents et d'enrichir leur personnalité, par une éducation progressive et adaptée aux exigences de l'heure, aussi bien que l'urgence de ne rien négliger pour sauvegarder la santé publique, en mettant à la disposition des pauvres comme des riches des hôpitaux modernes, pourvus de laboratoires appropriés au progrès scientifique de notre temps. Ce programme, M. l'Orateur, a été fidèlement suivi.

1° *L'éducation* (1)

En 1943-44, l'administration libérale avait dépensé la somme de \$14,053,157.03 pour l'éducation. En 1950-51, le gouvernement de l'Union Nationale lui a consacré la somme de \$42,415,254.72, somme trois fois plus considérable, *abstraction faite dans l'un et dans l'autre cas de toutes dépenses administratives.* Voici la récapitulation des montants accordés pour l'éducation de 1940 à 1951:

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE EN	
1940	\$ 7,338,326.42
1941	4,581,950.90
1942	9,207,497.73
1943	12,846,460.47
1944	14,053,157.03
1945	15,252,857.34
1946	14,145,022.03
1947	22,107,950.49
1948	36,029,730.30
1949	36,791,990.28
1950	37,762,264.28
1951	42,415,254.72

Pour l'année 1952, les dépenses pour l'éducation seront sensiblement égales à celles de 1951.

Est-il nécessaire, M. l'Orateur, de vous rappeler la législation bienfaisante de 1946, qui a permis au gouvernement de l'Union Nationale d'assumer toutes les dettes des commissions scolaires de la province, au montant de \$101,993,270.02. En plus de cette réforme salutaire, le gouvernement, de 1945 au 31 mars 1951, a donné une somme de \$42,284,867 pour la construction de 1,290 nouvelles écoles contenant 3,703 classes et pouvant loger 102,000 élèves.

(1) Cf. Graphique no 1, page 49.

Comme la population écolière du Québec compte 551,049 élèves, vous réalisez, M. l'Orateur, que le cinquième du nombre des enfants qui fréquentent actuellement l'école primaire ont l'avantage d'occuper des classes modernes et plus hygiéniques. Au surplus, le département de l'Instruction publique par des octrois plus généreux, a contribué à réparer et à moderniser plus de 7,000 écoles existantes. De 1946 à 1951, une somme de \$9,000,000 a été versée pour la construction d'écoles techniques et d'écoles d'arts et métiers. Des constatations analogues pourraient être faites pour les écoles d'agriculture et les écoles normales.

Vous connaissez, M. l'Orateur, la politique extrêmement généreuse du gouvernement de l'Union Nationale à l'égard de l'enseignement universitaire. De 1944 à 1951, une somme de \$24,964,790.83 a été accordée aux universités de notre province et Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, affirmait récemment :

"Nulle part au monde, l'Etat ne s'intéresse à l'éducation chrétienne de la jeunesse comme dans la Province de Québec. Nous ne saurions trop comprendre le bienfait insigne que nous avons dans la Province de Québec de jouir d'une entente étroite, cordiale, dévouée entre l'Eglise et l'Etat en ce qui concerne l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ailleurs, l'Etat collabore beaucoup moins, et dans maints pays l'Etat fait la lutte à l'Eglise. La Province de Québec est la seule, malheureusement, où l'Etat se plaise à donner son appui complet, dévoué, enthousiaste à l'Eglise pour l'éducation chrétienne de la jeunesse. Voyez-vous les responsabilités énormes qui découlent de cette élection spéciale de la Province de Québec par la divine Providence."

Je suis heureux, M. l'Orateur, de vous citer les paroles prononcées par Honoré Mercier, lors de la convention libérale du 29 mars 1881. Sa thèse se résume à cette proposition: le véritable gouvernement démocratique est celui qui place l'éducation au premier rang de ses préoccupations. Il déclarait :

"Un grand publiciste français l'a dit: le seul moyen de gouverner un peuple libre, c'est de l'instruire. Le gouvernement représentatif est en danger quand le corps électoral ne comprend pas ses droits et ne sait pas remplir ses devoirs avec intelligence... Instruit, le peuple juge les actes des hommes politiques dont il est le maître; ignorant, il exécute les volontés de ces mêmes hommes dont il n'est que l'esclave. La tyrannie préfère l'ignorance, la liberté préfère l'instruction, et c'est pour cela que vous verrez les gouvernements absolus s'opposer à la diffusion des connaissances au sein des masses, et les gouvernements populaires chercher au contraire à y répandre les lumières qui seules peuvent consolider les institutions démocratiques.

"C'est pour cela, messieurs, que nous devons travailler à instruire notre peuple; à augmenter le nombre de nos écoles primaires et à les faire fréquenter par nos enfants. Nous devons de plus créer des écoles d'art et métiers dans lesquelles les fils de nos ouvriers viendront chercher les connaissances pratiques et théoriques qui sont indispensables à leur état. Les citoyens de ce pays sont en grande partie des ouvriers; le Canada est surtout peuplé par des travailleurs. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour les classes ouvrières?"

Cette question opportune posée par Honoré Mercier en 1881, est restée longtemps sans réponse. C'est incontestablement au Chef de l'Union Nationale qu'est due la réalisation du programme de Mercier. Le parti libéral a administré la province pendant quarante-cinq ans, de 1896 à 1936 et de 1939 à 1944.

Or, la moyenne du budget annuel pour l'éducation, au cours de la première période de 1896 à 1936, n'a jamais dépassé \$1,000,000. Le parti libéral a bâti quatre écoles techniques et trois écoles d'arts et métiers. Depuis 1936, 44 nouvelles écoles techniques, écoles spécialisées et écoles d'arts et métiers ont été ouvertes. On compte de plus, dans la province, 13 centres d'apprentissage où 13,972 apprentis et compagnons ont appris leur métier, en l'espace de six ans, soit de 1945 à 1951.

Le "Financial Post" du 5 février dernier, avait déjà souligné que la province de Québec comptait près de deux fois autant d'apprentis des métiers du bâtiment que toutes les autres provinces réunies. Dans son numéro du 18 août 1951, le même journal publiait des constatations analogues pour les métiers de la plomberie et du chauffage et voici ce qu'il écrivait :

"Le manque d'apprentis pose un problème aigu à l'industrie de la plomberie et du chauffage.

Les entrepreneurs en plomberie et chauffage sont inquiets pour l'avenir de leur métier. Ils constatent que trop peu de recrues se présentent pour remplir les vides creusés dans leurs rangs réduits.

A l'exception de la province de Québec, le nombre d'apprentis formés au Canada a peine à compenser le taux de mortalité dans les métiers de la plomberie et du chauffage, selon M. Robert Davidson, secrétaire de l'Association nationale des entrepreneurs en plomberie et chauffage.

Dans Québec, l'an dernier, 3,649 jeunes gens ont appris ces métiers — à comparer avec 511 pour tout le reste du Canada ensemble.

Si cette condition persiste, il en résultera que, dans l'espace d'une génération, la vaste majorité des entrepreneurs en plomberie et chauffage viendra de Québec.

Dans Québec seulement, on compte, à l'heure actuelle, 2,945 compagnons dans la plomberie et 3,101 compagnons dans le chauffage."

Retenez bien cette affirmation du "Financial Post": "Dans l'espace d'une génération, la vaste majorité des entrepreneurs en plomberie et chauffage viendra de Québec." Il en est de même pour l'industrie du bâtiment. Le gouvernement prépare les jeunes ouvriers à acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour profiter du développement industriel de l'heure.

L'Union Nationale veut une jeunesse instruite, un peuple éclairé; elle ne craint pas la lumière de la vérité. Aussi l'instruction publique demeure au premier rang de ses constantes préoccupations. J'attends sur ce sujet les commentaires de nos adversaires. Si Mercier revenait, il saurait où se trouvent d'une part, les semeurs de préjugés, les excitateurs stériles d'appétits, et d'autre part, les vrais amis du peuple, les réalisateurs et les bâtisseurs.

2° La santé(1)

La politique du gouvernement de Québec concernant la santé publique suscite les témoignages les plus élogieux. L'an dernier, j'avais souligné les

(1) Cf. Graphique no 2, page 50.

compliments adressés au gouvernement provincial, à Ormstown, par l'honorable Paul Martin, ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-Etre social. Le 31 octobre 1951, devant les membres du Club Richelieu de Québec, l'honorable Paul Martin rendait un nouveau témoignage à l'endroit du gouvernement en déclarant que depuis trois ans et demi, au Canada, "en ce qui regarde la construction des hôpitaux seulement, on a affecté plus de \$35,000,000 à de nouveaux hôpitaux et à l'agrandissement d'anciens, afin de rendre disponibles 34,000 nouveaux lits, dont au moins un tiers dans la province de Québec." En d'autres termes, selon la déclaration du ministre fédéral de la Santé, les accomplissements du gouvernement de la province de Québec, dans le domaine de la santé, équivalent au tiers de tout ce qui se fait au Canada.

De son côté, le docteur C.-J. Wherrett, secrétaire de la Canadian Tuberculosis Association, au retour d'un voyage d'observation en France et en Angleterre, faisait le 27 octobre 1951, devant les membres de la Société des phthisiologistes de la province de Québec, la déclaration suivante:

"Je tiens aussi à saisir cette occasion pour signaler les progrès considérables accomplis dans la province de Québec en ces dernières années pour faciliter le diagnostic et le traitement de la tuberculose. Vous qui habitez la province, vous êtes peut-être enclins à considérer que cette réalisation ne sort pas de l'ordinaire, mais quand vous la comparez à ce qui se passe dans le reste du Canada, vous constatez qu'elle est véritablement remarquable. L'été dernier, j'ai pu visiter presque toutes les institutions de la province de Québec et si j'affirme que j'ai été favorablement impressionné, je reste bien en-dessous de la vérité. Je doute que l'on puisse trouver sur ce continent, ou même n'importe où dans le monde, un nombre aussi imposant de sanatoria bien organisés."

Pour mériter une aussi favorable appréciation, le gouvernement a consacré à la santé des sommes de plus en plus importantes. En 1943-44, le gouvernement libéral dépensait pour la santé publique, la somme de \$9,355,391.43. En 1950-51, le gouvernement de l'Union Nationale donnait \$36,174,101.29. Dans les deux cas, *ces chiffres ne contiennent pas les dépenses administratives*. Voici d'ailleurs la récapitulation des sommes dépensées pour la santé publique, de 1940 à 1951:

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE EN	
1940.....	\$ 6,949,364.15
1941.....	6,421,997.48
1942.....	8,289,156.82
1943.....	8,424,607.59
1944.....	9,355,391.43
1945.....	11,632,148.90
1946.....	13,221,711.15
1947.....	15,575,477.87
1948.....	18,503,556.50
1949.....	25,303,978.86
1950.....	30,098,317.16
1951.....	36,174,101.29

En 1951-52, une somme aussi considérable que l'an dernier a été consacrée à la santé publique.

Aussi, depuis septembre 1944 jusqu'au 1er janvier 1951, 33 nouveaux hôpitaux et sanatoria ont été construits dans la province, 29 ont été agrandis pour mettre à la disposition des malades, 9,350 nouveaux lits. Si vous ajoutez ces nouveaux lits aux 3,550 lits mis à la disposition des malades par d'autres institutions, vous arriverez à un total de 12,900 nouveaux lits pour les six dernières années. Durant cette période, le gouvernement de la province a accordé en subventions pour la construction d'hôpitaux, la somme de \$36,157,-562.70.

D'après l'*Annuaire du Canada* de 1951, il y avait dans le Québec en 1948 33,006 lits à la disposition des malades, alors qu'il y en avait 37,469, en Ontario. Si nous utilisons les chiffres du dernier recensement, nous arrivons à la conclusion qu'il y avait dans le Québec et l'Ontario, en 1948, un lit d'hôpital pour 121 habitants. Or, suivant des déclarations faites au cours des deux dernières années par l'honorable Paul Martin, ministre fédéral de la Santé et du Bien-Etre social — et son témoignage mérite d'être soigneusement noté — notre province, au cours des dernières années, a dépassé toutes les autres pour la sauvegarde de la santé publique.

3° *L'agriculture et la colonisation*(1)

Notre province demeurera une terre de stabilité et de sécurité aussi longtemps que l'industrie agricole occupera la place de premier plan que le Premier Ministre lui accorde. La valeur argent des produits agricoles peut être dépassée par celle des produits industriels. Cependant, pour l'utilité de tous, elle est la première en importance ; pour la stabilité sociale, elle est de première nécessité.

Le Chef de l'Union Nationale a apporté dans la vie politique un amour profond de la classe rurale. Petit-fils de cultivateur, il parle avec émotion de la terre de ses ancêtres. Il conserve pour le bon sens inné de l'habitant, son courage et ses solides traditions familiales, une indéfectible fidélité de cœur et d'esprit. Pour reprendre une expression de Fustel de Coulanges, avec lui les ancêtres demeurent parmi nous, invisibles, mais toujours présents. Ils continuent à faire partie de la famille, à en être les pères. Parce qu'il se souvient du passé et de ses leçons, le Québec voit actuellement devant lui un brillant avenir. D'ailleurs, le Chef de l'Union Nationale n'a-t-il pas été le premier chef de gouvernement à faire appel à trois cultivateurs authentiques pour le conseiller dans l'administration de la province?

Il n'est donc pas étonnant de constater l'augmentation constante des sommes mises à la disposition de l'agriculture et de la colonisation depuis 1944. En effet, durant l'année 1943-44, sous l'administration libérale, la somme de \$5,981,372.63 avait été affectée à l'agriculture et à la colonisation. Pour l'année terminée le 31 mars 1951, ces sommes se sont élevées à \$12,321,574.70. Dans les deux cas, encore une fois, *ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives*. Voici la récapitulation des sommes dépensées pour l'agriculture et la colonisation, de 1940 à 1951:

(1) Cf. Graphique no 3, page 51.

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE EN	AGRICULTURE ET COLONISATION
1940.....	\$ 6,039,261.30
1941.....	4,888,187.46
1942.....	6,900,518.58
1943.....	6,384,629.39
1944.....	5,981,372.63
1945.....	7,751,267.89
1946.....	6,560,972.59
1947.....	8,887,827.13
1948.....	10,858,331.73
1949.....	12,410,770.52
1950.....	12,804,206.28
1951.....	12,321,574.70

Sur la même base, les dépenses de 1951-52 dépasseront de \$1,500,000, celles de 1950-51.

Les sommes mises à la disposition de l'agriculture ont augmenté, parce que le gouvernement a intensifié sa politique de drainage des terres et de travaux mécanisés. Depuis 1945, le ministère de l'Agriculture a creusé sur une longueur de 2,700 milles, soit quinze fois la distance entre Québec et Montréal, un grand nombre de cours d'eau, et ce travail magnifique a accru de plusieurs centaines de milliers d'acres la superficie cultivable de la province. Signalons aussi, M. l'Orateur, qu'au cours de la seule année 1950, le ministère de l'Agriculture a accordé des subventions pour l'exécution de 199,504 heures de travaux mécanisés au bénéfice de 25,740 cultivateurs.

Le gouvernement de l'Union Nationale a pris les moyens d'accroître le domaine cultivable de la province. Il a, par le prêt agricole, stabilisé la situation financière du cultivateur, maintenu sa solvabilité, assuré son bien-être et son confort par le développement intense de l'électrification rurale. Il s'efforce, à l'heure actuelle, de faciliter la vente des produits agricoles en créant une commission de spécialistes chargés de lui fournir les renseignements propres à l'éclairer.

L'objet de la colonisation consiste à diriger vers des terres neuves ceux qui ont la vocation terrienne. Le gouvernement de l'Union Nationale a multiplié les routes en pays de colonisation; il a accordé des octrois plus généreux aux nouveaux colons et il utilise pour leur venir en aide un équipement motorisé des plus modernes.

Le gouvernement de l'Union Nationale peut faire siennes les paroles de Joseph de Pesquidoux:

“ Fidèle à sa fonction de direction et d'assistance, le chef de terre reste toujours et restera un agent de fixité, d'orientation et d'émulation... Là seulement le progrès, l'innovation s'appuie sur la tradition qui n'est que l'expérience ancestrale retenue ou rejetée au cours du temps... Existence austère. Elle a ses éclaircies : la contemplation de la terre et du ciel, de l'immobile et changeante nature ; les détentes de corps et d'esprit au dehors, à la ville, à la plage, à la montagne ; les relations amicales de voisinage ; la paix d'un foyer, où la tâche quotidienne partagée resserre l'intimité ; l'orgueil, le contentement du labeur accompli. Assez de bonheur pour passer ici-bas.”

4° *La voirie et les travaux publics*(1)

Le Québec s'agrandit. De nouveaux centres s'ouvrent à la civilisation; de petites villes acquièrent une importance plus grande, comme le prouvent les chiffres du dernier recensement fédéral; les échanges entre toutes ces agglomérations humaines se multiplient, exigent des voies de communication plus modernes et des ponts qui rencontrent les exigences du transport. En 1944, l'on comptait 237,000 véhicules dans la province. Cette année, le nombre dépasse 500,000. Les obligations du ministère de la Voirie augmentent donc dans la même proportion et le gouvernement s'efforce de satisfaire les exigences du trafic routier aussi bien que celles de tous les centres ruraux et urbains.

Or, la superficie du territoire de la province de Québec dépasse celle de toute autre province du pays. Elle est actuellement traversée par 41,329 milles de routes, dont 27,500 ont été améliorés. L'étendue du territoire desservi est énorme. Songeons que la terre à l'équateur a 25,000 milles de circonférence. En été, le gouvernement entretient 23,857 milles de routes; en hiver, il en entretient 17,999 milles. Depuis 1944, le ministère des Travaux publics a construit ou reconstruit 773 ponts. En 1943-44, la somme de \$15,848,057.23 était dépensée par le ministère de la Voirie et une somme de \$884,764.70 par le ministère des Travaux publics. En 1951, le ministère de la Voirie consacrait aux travaux de son département une somme de \$44,903,113.60 et le ministère des Travaux publics, une somme de \$11,625,567.73. Dans tous ces cas, *les chiffres ne tiennent pas compte des dépenses administratives*. Voici la récapitulation des sommes dépensées et pour la voirie et pour les travaux publics, depuis 1940:

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE EN	VOIRIE	TRAVAUX PUBLICS
1940	\$26,509,477.31	\$ 1,100,164.74
1941	19,766,584.48	588,056.24
1942	17,579,992.70	1,605,065.80
1943	16,348,451.48	768,976.29
1944	15,848,057.23	884,764.70
1945	17,886,351.96	1,804,389.14
1946	20,289,840.27	2,682,795.52
1947	31,682,493.97	3,439,221.67
1948	48,923,732.66	6,786,494.11
1949	67,359,729.36	8,584,387.34
1950	49,094,465.83	13,543,276.38
1951	44,903,113.60	11,625,567.73

Pour l'année se terminant le 31 mars 1952, les dépenses des ministères de la Voirie et des Travaux publics seront plus considérables que pour l'année 1951. En effet, nous chargeons aux dépenses de l'année courante les sommes utilisées pour la construction et la reconstruction des routes et des ponts en vertu de la loi sur le système routier adoptée au cours de la dernière session.

(1) Cf. Graphiques nos 4 et 5, pages 52 et 53.

Un examen des revenus permettra de constater une inscription mentionnant la somme de \$7,130,000 provenant du droit spécial sur la gasoline. Cette somme, suivant les dispositions de la loi 14-15 Geo. VI, chapitre 15, a été divisée pour fournir un montant de \$2,000,000 destiné à payer une partie des frais d'entretien des chemins d'hiver et le solde au montant de \$5,130,000, sert au paiement des intérêts et à la constitution d'un fonds d'amortissement spécial. Ce fonds spécial est créé par la loi pour amortir la partie de l'emprunt du 1er avril dernier, destinée aux travaux de construction de routes et de ponts.

A cause du développement prodigieux de la province, il n'est pas possible de prévoir pour un avenir prochain une diminution des dépenses dans le domaine de la voirie et des travaux publics. Le gouvernement en effet doit accomplir un travail gigantesque pour faire face à toutes les obligations qui lui ont été léguées par l'ancien gouvernement.

c) Septième surplus en sept ans

M. l'Orateur, bien que les nombreuses améliorations et réformes que je viens de signaler aient nécessité des déboursés considérables, le gouvernement a enregistré un important surplus au compte ordinaire, soit \$63,598,400. C'est le septième surplus au compte ordinaire pour l'Union Nationale, en sept années d'administration. Pour la sixième fois, l'année financière se terminera par un surplus global d'opérations. Ce surplus se chiffrera à \$1,169,400. Depuis 1946, les surplus au compte ordinaire se totalisent à \$252,731,611.58.

Année terminée le 31 mars 1946	\$ 14,768,397.59
Année terminée le 31 mars 1947	26,471,830.14
Année terminée le 31 mars 1948	44,367,887.61
Année terminée le 31 mars 1949	33,765,031.80
Année terminée le 31 mars 1950	31,753,562.73
Année terminée le 31 mars 1951	38,006,501.71
Année terminée le 31 mars 1952	63,598,400.00 (1)
TOTAL	<u>\$252,731,611.58</u>

(1) Estimation.

Ces surplus ont été chaque année confirmés par l'Auditeur de la province et le sous-ministre des Finances, à la fin d'août lorsqu'en vertu d'une motion de l'Assemblée législative, je dois rendre public un état de la situation financière de la province. Ils sont, en outre, chaque année, inscrits par l'Auditeur dans les Comptes publics.

Le surplus au compte ordinaire de \$63,598,400 au 31 mars 1952 s'ajoutera au surplus consolidé de la province qui se chiffrait, au 31 mars 1951, à \$233,474,899.86 et qui atteindra \$297,073,299.86, au 31 mars 1952. Ainsi, ce surplus consolidé qui, d'après les Comptes publics, s'élevait, au 31 mars 1945, à \$43,522,635.69, aura été multiplié par sept au cours des sept dernières années.

d) Dépenses imputables au capital

Le gouvernement a réalisé ces surplus tout en exécutant chaque année des travaux considérables d'une nature permanente. Pour l'année 1951-52, les dépenses imputables au capital atteindront la somme de \$62,429,000. Pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1952, les dépenses de cette catégorie se chiffreront à \$281,543,017. Pour les sept années de l'administration de l'Union Nationale, elles s'établissent comme suit:

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$ 12,977,903
Année terminée le 31 mars 1947.....	24,287,135
Année terminée le 31 mars 1948.....	40,927,129
Année terminée le 31 mars 1949.....	64,755,220
Année terminée le 31 mars 1950.....	42,341,455
Année terminée le 31 mars 1951.....	33,825,175
Année terminée le 31 mars 1952.....	62,429,000 (1)
TOTAL.....	\$281,543,017

(1) Estimation.

Le gouvernement aurait été justifiable de payer par l'emprunt, toutes ces dépenses au montant de \$281,543,017. Nous avons préféré diminuer la dette, afin de conserver à la province le crédit dont elle jouit au Canada, aussi bien qu'à l'étranger. Ce crédit, accru notablement durant les années de prospérité, nous permettra de mieux envisager les périodes de crise et de chômage.

e) Diminution de la dette nette

Je suis heureux, M. l'Orateur, de vous dire que le gouvernement a diminué d'environ \$52,000,000, de 1945 à 1952, la dette nette de la province. Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette, c'est-à-dire la différence entre le passif direct et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$308,243,440.96. Au 31 mars 1952, elle s'établira à environ \$256,000,000. Voici les sommes consacrées à la réduction de la dette nette, au cours de l'administration actuelle:

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$ 8,829,000
Année terminée le 31 mars 1947.....	14,497,000
Année terminée le 31 mars 1948.....	10,004,000
Année terminée le 31 mars 1950.....	15,233,000
Année terminée le 31 mars 1951.....	16,703,449
Année terminée le 31 mars 1952.....	11,428,000 (1)

(1) Estimation.

La dette nette de la province a donc été diminuée en moyenne de près de \$8,000,000 par année depuis 1945. (1)

(1) Cf. Tableau no 3, page 42.

f) Dette par tête

En 1947, j'avais l'occasion de vous citer un rapport de la Banque de Montréal établissant que la dette obligatoire per capita de la province était la plus basse de tous les gouvernements du pays. Cette dette s'établissait alors à \$101 par tête. Sur la même base, d'après les chiffres du dernier recensement fédéral, vous apprendrez sans doute avec plaisir, M. l'Orateur, que notre dette par tête est maintenant réduite à la somme de \$82.48.

g) Les bons du trésor

Si je fais abstraction d'un emprunt bancaire consenti par l'Union Nationale en 1937, pour sauver la communauté des Sulpiciens de la faillite, l'examen des états mensuels du ministère des Finances, depuis 1939, nous démontre que depuis cette date, il n'y a eu que cinq périodes de temps pendant lesquelles la province n'a pas été dans l'obligation de recourir à des emprunts bancaires, c'est-à-dire à des bons du trésor. Voici la liste de ces périodes:

	NOMBRE DE JOURS
Du 30 avril 1940 au 23 juillet 1940	84
Du 2 juillet 1946 au 18 février 1947	231
Du 8 avril 1947 au 30 octobre 1947	205
Du 3 mai 1949 au 7 juin 1949	35
Du 31 mars 1951 au 23 octobre 1951	206

La première période de 84 jours, M. l'Orateur, se situe sous l'administration libérale, quelques mois après son arrivée au pouvoir. Vous trouverez les quatre autres sous l'administration de l'Union Nationale, de 1947 à 1951. Trois d'entre elles comptent plus de 200 jours. En d'autres termes, durant trois ans, pour la majeure partie de l'année, l'Union Nationale a pu administrer la province avec ses revenus ordinaires, sans emprunts bancaires, c'est-à-dire sans bons du trésor.

Il est intéressant de souligner ici, M. l'Orateur, que dans son discours sur le budget prononcé le 21 mai 1940, mon prédécesseur, l'honorable monsieur Mathewson, prétendait que l'administration de l'Union Nationale avait ruiné la province. Il soutenait la nécessité de six nouvelles taxes. Cependant, il omettait d'indiquer qu'à l'époque même où il parlait, la situation de la province n'exigeait aucun emprunt bancaire. Il est réconfortant d'ajouter que pour l'année 1951-52, tout en effectuant des dépenses très importantes imputables au capital, tout en augmentant les sommes consacrées à la santé et à l'éducation, tout en réduisant la dette nette de la province, le gouvernement a réussi à administrer les finances pendant sept mois avec ses revenus ordinaires sans emprunts bancaires.

h) Le fonds d'éducation

Avant de terminer l'exposé de notre situation financière, permettez-moi M. l'Orateur, de mentionner que les revenus du fonds d'éducation s'établiront

à \$23,715,000, pour l'année 1951-52. Les revenus et les dépenses de ce fonds sont inscrits en entier dans le compte d'opérations de la province. Voici le tableau des revenus et des dépenses du fonds d'éducation depuis sa constitution en 1946:

ANNÉE	REVENU	DÉPENSES	RÉSIDU
1946-47	\$14,179,775	\$ 8,014,291	\$ 6,165,484
1947-48	17,827,302	17,827,302	
1948-49	19,154,800	7,159,040	11,995,760
1949-50	19,838,391	5,571,839	14,266,552
1950-51	21,794,995	13,143,509	8,651,486

Le résidu de chaque année est utilisé, conformément à la loi, durant l'année suivante, pour des fins d'éducation. De plus, chaque année, le gouvernement dépense pour l'instruction publique une somme qui dépasse du double le fonds d'éducation lui-même.

i) Le crédit de la province

La province de Québec jouit toujours sur le marché des obligations d'un crédit incomparable. Je me permets de vous citer le témoignage en date du 27 août 1951, publié dans le "Moody's Bond Survey", revue financière importante de New-York sur tout le continent nord-américain:

"La province de Québec apparaît sous un jour tout à fait favorable, si l'on compare le fardeau annuel du service de la dette avec les revenus budgétaires annuels. En 1950-51, il a fallu consacrer environ 5.2% des recettes ordinaires à la couverture des intérêts de la dette et 2.7% aux fonds d'amortissement. Le total d'environ 8% n'est pas considérable. Il prouve que Québec pourrait facilement supporter une dette beaucoup plus lourde, même à des époques où les conditions économiques seraient moins favorables qu'à l'heure actuelle ou celles en perspective pour l'année courante..."

Les obligations de la province de Québec payables aux Etats-Unis nous impressionnent favorablement, tant du point de vue statistique qu'en ce qui concerne le rendement. Nous les considérons comme des placements de bonne qualité et relativement attrayants dans leur catégorie."

A la fin de la dernière année financière le gouvernement a effectué un emprunt de \$50,000,000 aux Etats-Unis. J'avais alors l'occasion de vous donner les raisons de cet emprunt et de vous faire apprécier les conditions extrêmement avantageuses obtenues par la province sur le marché américain.

Permettez-moi de vous les rappeler brièvement. En juillet 1951, deux emprunts portant intérêt à 4½% et à 3¼% devenaient rachetables par anticipation aux Etats-Unis. Ces emprunts formaient le montant total de \$17,500,000. De plus, un autre emprunt consenti au Canada pour un montant de \$15,000,000 à 3% arrivait à échéance, le 1er novembre 1951. En outre, la loi adoptée au cours de la dernière session, "loi concernant un système routier approprié aux besoins de la province" (14-15 Geo. VI, chapitre 15) permettait au gouvernement d'emprunter pour l'exécution d'un programme de

construction de routes et de ponts, une somme totale n'excédant pas \$60,000,000 pendant trois ans. Le gouvernement, après avoir étudié avec soin la situation monétaire au Canada aussi bien qu'à l'étranger, a choisi le moment opportun pour se procurer à des conditions extrêmement avantageuses, les fonds nécessaires au remboursement des deux emprunts américains plus haut mentionnés rachetables au cours de juillet 1951, aussi bien qu'au remboursement de l'emprunt canadien du mois de novembre 1951. Le solde du nouvel emprunt a été utilisé pour l'exécution de travaux de voirie et la construction de ponts. A cette époque, il y avait au Canada une sérieuse tendance à la hausse des intérêts. La Banque du Canada avait cessé de soutenir les obligations du gouvernement fédéral sur le marché. Cette décision eut une répercussion non seulement sur les obligations du gouvernement canadien, mais encore sur les obligations des provinces et des municipalités. Le gouvernement du Québec alerté, recourut au marché américain, hâta les procédures et le 7 mars 1951, il signait à New-York, avec un syndicat dirigé par la First Boston Corporation, un accord prévoyant l'émission d'un emprunt de \$50,000,000, portant la date du 1er avril 1951, dont l'échéance est fixée au 1er avril 1971 et au taux d'intérêt remarquablement intéressant de 2 $\frac{1}{8}$ %.

Au moment où le gouvernement négociait avec le syndicat américain, les experts financiers prévoyaient la hausse du dollar canadien sur le marché mondial. Lorsque le contrat a été signé, le gouvernement a pu retirer une prime d'échange de \$1,407,281.21 et cette réduction diminuait considérablement le coût de l'emprunt. C'est ainsi que nous avons pu retirer, pour \$50,000,000, la somme de \$49,642,281.21 et toutes les dépenses accessoires ont été assumées par le syndicat.

J'ai déjà signalé dans mon dernier discours sur le budget qu'au même moment, l'International Bank for Reconstruction and Development, par l'intermédiaire du même syndicat, vendait sur le marché de New-York un emprunt de \$50,000,000 à 3%. Cette excellente transaction financière du Québec enlevait au gouvernement, pour plus d'un an, le fardeau de pourvoir à tout renouvellement d'emprunt et lui permettait la mise à exécution d'un plan d'ensemble pour doter notre province de routes et de ponts modernes, suivant les exigences de son immense développement.

La province de Québec a été la première province canadienne, après plusieurs années d'interruption, à recourir au marché américain pour un emprunt important, et si, M. l'Orateur, nous relevons avec soin tous les emprunts négociés, vous constaterez que c'est la province de Québec qui a obtenu les conditions d'emprunt les plus favorables avec le taux d'intérêt le moins élevé. (1)

j) Période d'inflation

Le Canada, comme la plupart des pays démocratiques, traverse actuellement une crise d'inflation. Tous les hommes d'affaires et la plupart des économistes sont unanimes à prédire pour notre pays un avenir incomparable, à condition que les Canadiens puissent enrayer le mouvement vers l'inflation. Quelques-uns me diront avec raison que ce problème relève des autorités fédérales. Je reconnais l'autorité fédérale en ce qui concerne les problèmes

(1) Cf. Tableau no 4, page 43.

qui ont trait aux échanges internationaux, au système bancaire, à la participation à une politique active de défense, où le Canada se trouve engagé avec les principaux pays démocratiques du monde et je n'ai pas l'intention de formuler des critiques à l'adresse du gouvernement d'Ottawa.

Cependant, je trouve opportun de vous citer le témoignage de M. Samuel B. Pettengill, ancien membre du congrès américain et auteur bien connu. Dans un article publié récemment, il étudiait les principales causes de l'inflation. Ses remarques s'appliquaient aux Etats-Unis. Au point de vue économique cependant, la situation canadienne est identique à la situation américaine.

"Le plus important facteur d'inflation est actuellement, disait-il, de toute évidence le programme de défense. Ce facteur agit de deux manières différentes. En premier lieu, chaque dollar que débourse le gouvernement pour des avions, des canons, des uniformes, des navires ou n'importe lequel des 10,000 autres articles dont le gouvernement a besoin pour la guerre, passe directement dans le gousset des particuliers, surtout sous la forme de salaires. Le gouvernement crée ainsi un pouvoir d'achat pour les consommateurs. Ce pouvoir d'achat s'accroît à un rythme fantastique et atteindra bientôt un billion de dollars par semaine. Simultanément, le gouvernement non seulement évite de fournir les marchandises que le peuple pourrait se procurer avec cet argent, mais diminue considérablement la production des objets de consommation. Le gouvernement s'approprie l'acier et l'aluminium qui autrement pourraient être transformés en automobiles, en frigidaires ou en appareils de télévision. Plus encore, il empêche des centaines de milliers d'hommes de fabriquer des automobiles et les emploie à fabriquer des canons. Enfin il soustrait à la main-d'œuvre 3,500,000 hommes pour les transformer en soldats."

Permettez-moi, cependant, M. l'Orateur, de souligner quelques-uns des problèmes que l'inflation pose à l'attention des autorités provinciales. Je ne puis pas les ignorer, car ils ont une répercussion profonde sur les revenus et les dépenses des provinces. Soulignons en particulier l'augmentation croissante du taux des intérêts, tant pour les obligations des gouvernements provinciaux que les obligations des corporations municipales et scolaires et des institutions d'hospitalisation.

Monsieur Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada, dans une allocution prononcée devant le Board of Trade de St-Jean, Terre-Neuve, le 19 juin 1950, disait :

"Les objectifs généraux de la Banque du Canada étaient décrits dans le préambule de la Loi dans les termes suivants :

"Il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'étalon monétaire national et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix, et de l'emploi de la main-d'œuvre autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement pour favoriser la prospérité économique et financière du pays."

Je comprends que pour des motifs de défense dont je n'ai pas à discuter l'opportunité, le gouvernement canadien cherche à restreindre le crédit, afin de diminuer les achats des consommateurs et empêcher que les industriels utilisent leurs capitaux pour la mise en opération d'industries non essentielles. M. William R. Biggs, vice-président de la banque de New-York, parlant devant l'"American Life Convention", le 12 octobre dernier, déclarait :

"Le Canada a aussi adopté un plan très ingénieux pour décourager les dépenses d'immobilisation non essentielles. Pour une période de quatre années à compter du

1er avril 1951, on ne permettra plus de dépréciation sur les nouvelles constructions ou sur le nouvel outillage à titre de déduction pour les fins de l'impôt sur le revenu, sauf en ce qui concerne certains secteurs de l'économie jugés essentiels pour la défense ou indispensables pour le développement du pays. Cette méthode devrait se révéler à longue échéance comme un moyen puissant pour réduire les dépenses de capital non essentielles, et ainsi, elle tendra à diminuer la tension en ce qui concerne la quantité disponible de matières premières."

En d'autres termes, cette méthode de contrôle indirect permet au gouvernement canadien de poursuivre une politique bien définie et rend plus facile la tâche de réorganiser la défense nationale. Cependant, je le répète, cette politique cause de graves inconvénients aux administrations provinciales.

Il n'y a pas de doute que c'est la Banque du Canada qui détermine par son action le prix des obligations fédérales et par conséquent influence tout le marché des obligations. Le volume des obligations fédérales est tellement considérable que les moindres changements soit vers la hausse, soit vers la baisse, influencent profondément le marché des obligations provinciales, des obligations municipales, scolaires et des institutions d'hospitalisation. En fait, le prix des obligations fédérales a baissé sensiblement au cours des derniers mois et il a entraîné dans le même mouvement toutes les autres obligations. Le loyer de l'argent est beaucoup plus coûteux aujourd'hui qu'il y a six mois.

Cependant, malgré les difficultés imposées aux corporations privées, ces dernières sont encore dans une position bien plus avantageuse que les gouvernements provinciaux et les corporations publiques. En effet, les corporations privées sont sujettes à l'impôt sur le revenu. Une corporation qui pour obtenir du capital procède par émission d'obligations est compensée par une diminution correspondante de son impôt sur le revenu. En effet, l'intérêt payé par cette corporation sur ses obligations est déduit de son revenu imposable. Ainsi, une entreprise privée qui obtient un capital de \$100,000,000 dans une émission d'obligations à 5% devra payer annuellement \$5,000,000 en intérêts. Toutefois, ce \$5,000,000 est déductible de son revenu imposable. Comme le taux de l'impôt sur le revenu des corporations s'élève actuellement à 54.6%, (7% pour le gouvernement de la province et 47.6% pour le gouvernement fédéral), cette corporation voit donc diminuer le coût véritable de ses intérêts dans la même proportion et le total de ses intérêts tombe maintenant à la somme de \$2,267,000. Le fait que cette somme de \$5,000,000 est déductible du revenu imposable permet à la corporation intéressée d'obtenir une exemption de \$2,733,000. En d'autres termes, à cause de l'économie des lois d'impôt sur le revenu, le taux réel des obligations des corporations privées dans un pareil cas ne s'élève qu'à 2.27%.

La situation est complètement différente en ce qui concerne les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires et les institutions d'assistance publique. Ces corporations ne sont pas sujettes à l'impôt sur le revenu. Je suppose par exemple qu'une de ces corporations emprunte la somme de \$100,000,000 à 5%. Elle devra déboursier en intérêts chaque année la somme de \$5,000,000. Comme la loi de l'impôt sur le revenu ne s'applique pas aux corporations publiques, ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement provincial ne peuvent leur venir en aide au moyen de déductions sur le revenu imposable. Ainsi, pour un emprunt du même montant une entreprise privée devra déboursier 2.27%, tandis que les gouvernements provinciaux devront

déboursier davantage et les corporations publiques qui en dépendent directement devront déboursier au moins 5%. Toutefois, par le jeu de la loi de l'impôt sur le revenu, les corporations privées peuvent recouvrer une partie du montant supplémentaire qu'elles sont dans l'obligation de déboursier. Quant aux corporations publiques comme les municipalités et les commissions scolaires, c'est-à-dire celles qui doivent faire appel aux contribuables pour payer toutes leurs obligations, elles se voient imposer une charge additionnelle. Cette charge additionnelle peut empêcher les corporations municipales et scolaires de réaliser des projets d'une nature essentielle, comme la construction d'écoles, la construction d'hôpitaux et l'organisation de systèmes d'aqueduc et de drainage. Ces projets, je le conçois, ne sont pas essentiels à la défense, et en temps de guerre, je suis prêt à admettre qu'un bon nombre d'entre eux peuvent être retardés pour être exécutés en temps de paix. Cependant, les provinces doivent en temps de paix ou en temps de guerre pourvoir à l'éducation des enfants aussi bien qu'à la sauvegarde de la santé. Ces problèmes sont pour elles d'une importance vitale et je considère que la politique de la Banque du Canada a pour effet de restreindre l'exécution de pareils projets au même titre que des constructions industrielles d'importance secondaire.

M. l'Orateur, le gouvernement provincial qui, en vertu de la constitution, est directement responsable de l'éducation, de la santé, ne peut accepter cette théorie. Il doit marcher de l'avant et trouver les moyens nécessaires pour que les œuvres qu'il croit essentielles au bien du peuple soient réalisées. En d'autres termes, il doit assumer une très grande partie de ces charges additionnelles. Et c'est afin de diminuer dans toute la mesure du possible ces difficultés nouvelles imposées aux corporations municipales qu'au cours de la présente session, le gouvernement a diminué considérablement leurs obligations dans le domaine de l'assistance publique. Elles épargneront grâce à la loi que nous avons votée au cours de novembre, entre \$700,000 et \$1,000,000, par année.

Le gouvernement étudie actuellement le moyen d'aider davantage les commissions scolaires qui devront éventuellement payer des taux d'intérêt beaucoup plus élevés pour l'argent qu'elles devront emprunter pour la construction d'écoles. En ce qui concerne les institutions d'assistance publique, il est clair que ces charges additionnelles se traduiront par des demandes d'octrois plus considérables et c'est en définitive le gouvernement provincial qui devra payer à même ses revenus les conséquences défavorables à certains points de vue de la politique du contrôle du crédit.

Le "Financial Post" du 24 novembre 1951, dans un article intitulé: "Weakness in Bond Market Means Trouble for Towns", souligne les complications que l'état de chose actuel impose aux corporations municipales:

"L'insuffisance de l'acier et des matières essentielles mise à part, c'est sur cette augmentation du taux des intérêts et la diminution de la quantité d'argent disponible que l'autorité compte pour établir une démarcation entre les dépenses d'immobilisation auxquelles il convient de donner priorité et celles qui peuvent être retardées.

Cette politique a déjà donné des résultats dans le domaine de la construction, car les municipalités éprouvent des difficultés grandissantes pour donner aux nouvelles habitations des systèmes d'égoût et les autres services nécessaires, ainsi que pour donner aux enfants de ces nouvelles agglomérations, les facilités scolaires dont ils ont besoin.

On s'attend à ce que cette politique complique les projets d'importantes entreprises d'utilité publique, tel que l'Hydro ontarienne qui doit exécuter de vastes travaux et qui

devra rencontrer des conditions monétaires plus lourdes que pendant les derniers six mois à New-York et ailleurs, pour se procurer l'argent dont elle a besoin."

D'ailleurs, M. Donald A. Baillie, président du Montreal Real Estate Board, écrivait récemment :

" Ces différents facteurs se sont traduits par un déclin considérable en ce qui concerne les nouvelles constructions. En fait, pendant les dix premiers mois de 1951, dans les cités et villes d'un bout à l'autre du Canada, l'ensemble des nouvelles maisons dont on avait entrepris la construction s'est avéré de 28.4% inférieur à celui de la période correspondante de 1950. Simultanément, les constructions achevées ont augmenté de 2%."

Remarquons, M. l'Orateur, qu'en dépit des restrictions qui diminuent le nombre des nouvelles maisons construites, le gouvernement du Québec continue d'accentuer l'aide efficace qu'il apporte à la construction familiale.

De plus, le " Financial Post ", dans son numéro du 24 novembre, ajoute que la Banque du Canada est responsable de la baisse du marché des obligations et voici ses commentaires sur le sujet :

" La baisse peut s'expliquer par le prix moins élevé que la Banque du Canada est disposée à offrir pour l'achat d'obligations du gouvernement canadien. Les courtiers prétendent que depuis quelque temps, la Banque du Canada a été l'acheteur principal des obligations du gouvernement canadien et que c'est elle qui soutient ainsi le marché. (En janvier 1948, la Banque du Canada a mis fin à la méthode qu'elle suivait durant la guerre. Elle publiait alors une liste quotidienne des prix auxquels elle était disposée à acheter ou à vendre les obligations du gouvernement canadien. Aujourd'hui, elle est revenue tout simplement à la loi de l'offre et de la demande.)

Si les courtiers ne trouvent aucun acheteur pour les obligations qu'ils offrent en vente, ils baissent leurs prix au niveau où ces obligations peuvent être achetées, soit par la Banque du Canada, soit par d'autres acheteurs."

Permettez-moi de vous citer un exemple concret de la baisse du marché des obligations. Je vous donne le cas du neuvième Emprunt de la Victoire. En juillet 1947, cet emprunt valait 105.375. Au premier août 1950, sa valeur s'établissait à 101.875, pour décroître graduellement jusqu'à 94.50, au 14 décembre 1951. (1)

Cette politique destinée avant tout à restreindre les emprunts au Canada, n'a pas atteint son but, car le volume des obligations pour 1951 est sensiblement égal à celui de 1950. Ce contrôle complique l'administration des provinces, des corporations municipales, des commissions scolaires et des institutions d'hospitalisation, parce qu'en fait il les considère sur le même pied que les industries non essentielles.

III

CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1952-53

Il existe deux types distincts de civilisation : la civilisation culturelle et la civilisation technique. La civilisation du siècle classique, influencée par la littérature, les arts et les sciences, est le prototype de la civilisation culturelle.

(1) Cf. Tableau no 5, page 45.

L'exemple le plus frappant de la civilisation technique est celui que nous propose la société américaine, plus orientée vers le développement de la mécanique et les exigences de la vie pratique. La population de notre province, en grande majorité canadienne-française, garde ses fortes affinités avec la culture greco-latine. Nos écoles, nos collèges et nos universités, depuis plus d'un siècle ont donné à son rayonnement un éclat remarquable. Toutefois, forcés par le destin d'évoluer dans une atmosphère anglaise et américaine, ne devons-nous pas approfondir davantage les sciences techniques et pratiques? L'expansion industrielle de la province, le développement des facultés universitaires qui préparent la jeunesse aux carrières du génie, exige l'emploi des méthodes d'enseignement purement scientifiques. Et d'ailleurs, le caractère de notre dualité de culture permettra à la jeunesse de notre province d'acquérir une individualité plus riche et de jouer un rôle plus efficace dans la vie du continent nord-américain.

Ajouterai-je que nous ne pouvons accepter cette pernicieuse subtilité propagée en certains milieux, à savoir qu'il faut distinguer entre éducation et culture, distinction qui aurait pour conséquence l'empiètement du gouvernement fédéral sur la juridiction exclusive des provinces en matière d'éducation.

Le gouvernement de l'Union Nationale, par la diffusion de l'enseignement spécialisé dans nos cinquante écoles techniques et d'arts et métiers, par l'appui généreux qu'il accorde aux facultés universitaires, s'efforce d'outiller la jeunesse pour les carrières techniques et scientifiques, afin que plus riche soit leur contribution au progrès intellectuel, artistique et matériel de la province et du Canada. Il met tout en œuvre pour que le Québec retire de plus grands avantages du développement de ses matières premières et en particulier de ses puissantes ressources hydro-électriques. Assurément, cette politique éminemment constructive activera encore davantage le progrès de l'agriculture qui demeure notre industrie fondamentale et qui reçoit la plus grande attention de la part du Chef de l'Union Nationale.

Heureusement, chez nous, le développement industriel ne se limite pas aux grandes villes; les régions rurales en bénéficient largement puisqu'il existe dans la province 255 industries textiles disséminées dans 60 villes différentes. Plusieurs de ces localités, dont la population est inférieure à 25,000 âmes, deviennent ainsi des centres d'attraction pour les échanges commerciaux et la vente des produits agricoles. Cet essor industriel plus décentralisé améliore la situation du cultivateur du Québec, et son sort peut ainsi se comparer avec avantage avec celui du cultivateur des autres provinces. Un relevé publié par le gouvernement fédéral en marge des pensions de vieillesse pour l'année 1950-51 démontre, par exemple, que c'est dans la province de Québec qu'est moins considérable le nombre des cultivateurs qui ont fait une demande de pension de vieillesse en vertu de la loi fédérale qui nécessite une preuve d'indigence. Ainsi, sur 11,862 demandes de pensions de vieillesse formulées dans notre province pour l'année 1950-51, seulement 214, soit 1.8% ont été faites par des cultivateurs, alors que la proportion des demandes de pensions faites par des cultivateurs des autres provinces varie entre 12% et 68%. Voici, d'après le rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social sur l'administration des pensions de vieillesse au Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1951, le montant total des demandes faites dans chaque province:

PENSIONS ACCORDEES PENDANT L'ANNEE FINANCIERE 1950-51

	TOTAL	DEMANDES FAITES PAR DES CULTIVATEURS	
Alberta	3,141	965	30.6%
Colombie canadienne	5,533	1,112	20.1%
Manitoba	2,671	495	18.5%
Nouveau-Brunswick	2,097	1,319	62.8%
Nouvelle-Écosse	2,941	937	31.8%
Ontario	16,213	1,995	12.3%
Ile-du-Prince-Édouard	516	352	68.1%
Québec	11,862	214	1.8%
Saskatchewan	2,486	842	33.5%
Terre-Neuve	Chiffres complets non disponibles.		

Si vous vous demandez maintenant, M. l'Orateur, pourquoi le cultivateur du Québec se trouve dans une situation plus favorable que le cultivateur des autres provinces, ne concluez-vous pas avec moi que son progrès a été accentué, pour une large part, par les mesures législatives spéciales dues à l'initiative de l'Union Nationale, comme par exemple sa politique du prêt agricole, d'électrification rurale, de travaux mécanisés, de drainage, d'encouragement aux coopératives, autant de mesures progressives qui lui assurent plus de confort que dans le passé.

Ainsi, depuis 1937, au 31 décembre 1951, l'Office du crédit agricole avait prêté à 35,241 cultivateurs de la province de Québec, une somme totale de \$85,931,120. A date, 6,503 prêts ont été complètement remboursés.

Cette loi, à son origine, était destinée à venir en aide aux cultivateurs qui éprouvaient des difficultés à obtenir un emprunt pour rencontrer leurs obligations. La situation financière des cultivateurs de la province s'est lentement stabilisée et à l'heure actuelle, les trois-quarts des prêts consentis par l'Office sont destinés à favoriser l'établissement des fils de cultivateurs.

D'un autre côté, la loi de l'électrification rurale a permis au gouvernement, depuis 1945, de prêter une somme de \$13,653,374.94 aux coopératives d'électrification rurale. Au cours de la seule année 1951, au moins 3,000 nouvelles familles ont reçu le service de l'électricité par l'entremise des coopératives d'électrification rurale. Depuis juillet 1945, 90,000 nouveaux clients ruraux bénéficient du service de l'électricité, soit par l'entremise des coopératives, soit par l'entremise des compagnies privées. En effet, la loi de l'électrification rurale a contribué à orienter les compagnies privées vers la construction de nouvelles lignes rurales de distribution.

Cette politique, destinée à répandre les bienfaits de l'énergie électrique dans les campagnes, si elle est poursuivie avec la même vigueur, au cours des prochaines années, nous permettra d'affirmer avant longtemps que toutes les paroisses de la province, même les paroisses de colonisation, si reculées soient-elles, bénéficient de l'électricité.

J'ai essayé, M. l'Orateur, de vous montrer l'un des aspects du développement industriel du Québec, lequel, heureusement, jusqu'à ce jour, n'a pas amené le déracinement des ruraux. Dans le passé, les époques de prospérité industrielle ont été marquées par une désertion de nos campagnes. Le progrès de l'heure, sous la direction du Chef de l'Union Nationale, s'étend à toutes les régions de la province; il ne donne pas naissance à des déplacements de population d'une région vers l'autre.

De plus, les matières premières de notre province, son énergie électrique, sa main-d'œuvre stable et respectueuse des lois, ses moyens de communication plus développés, ses routes, ses cours d'eau et ses aéroports abolissent les distances, attirent le capital extérieur, et le Québec est déjà le point de mire des pays d'Europe et d'Amérique. Nos compatriotes se dirigent en plus grand nombre vers le commerce et l'industrie. Partout surgissent de nouvelles usines alimentées par le capital étranger, attiré par l'excellent caractère de notre population, aussi bien que par la politique de stabilité progressive du gouvernement.

Récemment, n'avons-nous pas vu une industrie de produits pharmaceutiques et une usine de machines venir de Suisse s'établir à Saint-Jérôme et à Saint-Jean d'Iberville respectivement, une industrie de fibres synthétiques quitter l'Egypte pour s'établir à Saint-Jean d'Iberville, une industrie britannique ouvrir aux Trois-Rivières une manufacture de câbles d'acier, alors qu'une industrie allemande établissait une fonderie à Grand-Mère? Des Suédois ont fondé une usine d'affinage à Montréal, et, au cours des derniers mois, trois filatures d'origine française se sont établies à Dorion, Rigaud et St-Hyacinthe, alors qu'une entreprise textile autrichienne s'installait aux Trois-Rivières.

Hier encore, M. l'Orateur, nous avons étudié au comité des bills privés, le vaste projet d'industriels suisses qui ont acheté de grandes étendues de terrain dans la banlieue de Québec pour y établir une fabrique de ciment.

Ce mouvement industriel de l'Europe vers le Québec que je pourrais commenter plus longuement, est souligné avec admiration par la presse des autres provinces. Je vous citerai par exemple, M. l'Orateur, l'"Ottawa Journal" du 31 décembre 1951 qui, dans un numéro spécial consacré au nord-ouest québécois, écrivait ce qui suit:

"Au cours de cette courte période de cinq années seulement, 4,000 nouvelles industries se sont établies dans la province de Québec qui a une étendue de 597,000 milles carrés. Beaucoup de ces nouvelles industries sont des industries lourdes, beaucoup font appel aux services d'ouvriers hautement spécialisés au point de vue technique et toutes se traduisent en placements qui constituent la preuve évidente de la confiance illimitée à l'endroit de "la belle province", tant en ce qui concerne ses ressources naturelles que sa population.

"Aujourd'hui, la province de Québec peut s'enorgueillir de 12,000 établissements manufacturiers et d'une main-d'œuvre de 400,000 personnes. La valeur de la production annuelle de la province s'élève actuellement à quatre milliards. En fait, Québec constitue le creuset où se fondent les éléments des deux grandes nations du vieux monde: une race de Canadiens a été ainsi créée qui ont mis en commun leur propre génie et leurs propres talents pour jouer un rôle prépondérant dans la prospérité et l'expansion économique du Canada."

De son côté, le "Monetary Times" de Toronto, la grande revue financière, écrivait dans son numéro de décembre dernier:

“ La révolution industrielle qui est en voie de transformer Québec aura sur l'avenir du pays un effet plus transcendant que plusieurs Canadiens ne le réalisent.”

La même revue soulignait les faits saillants de l'économie du Québec pour 1951. Voici l'énumération des principaux :

- 1° En l'espace de dix ans, la population de la province de Québec est passée de 3,331,882, en 1941, à 4,010,235 en 1951. Elle a donc augmenté de près de 700,000 âmes, soit à peu près la population du Nouveau-Brunswick ou celle de la Nouvelle-Ecosse;
- 2° Pour la première fois dans l'histoire du Québec, la valeur de la production manufacturière dépassera \$4,000,000,000. Les chiffres préliminaires l'estiment à \$4,500,000,000 et il est possible qu'elle atteigne \$5,000,000,000 ;
- 3° La province de Québec continue d'être la première province du pays pour la production de la pulpe et du papier, avec une production qui dépasse en 1951, la somme de \$400,000,000 ;
- 4° Le Québec fournit un quart de la production totale du monde pour l'aluminium ;
- 5° La production du Québec dans le domaine de l'équipement pour chemins de fer et dans le domaine de la confection pour homme dépasse la moitié de la production canadienne ;
- 6° Le Québec produit 67% de la chaussure, de la soie, de la confection pour dames, 75% de l'industrie textile et 90% du tabac ;
- 7° Le Québec produit 57% de toute l'énergie électrique du pays. Actuellement, il développe 7,000,000 c.v., comparativement à 4,500,000 c.v. à la fin de la guerre. La production per capita du Québec en énergie électrique est de 6,600 KWH, comparativement à une production per capita de 3,460 pour tout le Canada. La ville d'Arvida à elle seule dépense plus d'énergie électrique que les deux plus grandes villes canadiennes, soit Montréal et Toronto ;
- 8° Le Québec occupe le second rang pour la production minière. La valeur de cette production dépassera en 1951, 240 millions ;
- 9° Québec est maintenant un centre pour l'industrie lourde. Cinq raffineries nouvelles ont été établies dans la province au cours des six dernières années ;
- 10° La production agricole dépassera 475 millions.

A ces faits saillants, il est permis d'en ajouter trois que je trouve dans le numéro de l'“ Ottawa Journal ” du 31 octobre dernier :

- 11° Chaque ville et village de la province de Québec est desservie par de bonnes routes qui couvrent une distance totale de 27,000 milles; les chemins de fer, les voies de communication maritimes, les aéroports, les services de transport par camions et par autobus contribuent à former un réseau de transport rapide à travers toute la province ;

- 12° Dans le Québec, le capital sain peut être assuré de réaliser des profits raisonnables. Il n'est pas pressuré par les impôts et les contrats sont scrupuleusement respectés ;
- 13° Plus de 4,000 nouvelles industries se sont établies chez nous de 1945 à 1950. Il y a à l'heure actuelle dans la province 12,000 industries qui emploient 400,000 personnes et qui produisent annuellement des marchandises pour une valeur qui dépasse \$4,000,000,000. Le peuple du Québec est convaincu que l'entreprise privée est la seule formule génératrice de succès et de stabilité tant pour l'individu que pour la nation tout entière ;
- 14° De plus, suivant le supplément commercial de la Gazette, les transactions mobilières sur le marché de Montréal ont atteint en 1951 un chiffre de \$867,487,148, soit \$200,000,000 de plus que l'année précédente. Les transactions de sept des douze mois de l'année 1951 ont établi des chiffres records. (1)

Je lisais ce matin, le texte du discours prononcé par M. Charles St-Pierre, président de la Banque Canadienne Nationale, lors de la soixante-dix-septième assemblée générale annuelle des actionnaires de cette institution. M. St-Pierre souligne lui aussi la position avantageuse de notre province. Voici ce qu'il dit :

"La population, en augmentation de plus d'un demi-million depuis la fin de la dernière guerre, dépasse maintenant quatre millions d'habitants. Le Québec reste une importante région agricole dont la production de l'année dernière est évaluée à 475 millions de dollars. Toutefois, depuis 1939, la province s'est industrialisée à une si vive allure que l'agriculture, malgré les progrès qu'elle a faits, est passée du deuxième au quatrième rang.

La multiplicité et la puissance des forces hydrauliques disséminées sur son territoire sont sans aucun doute le principal facteur du prodigieux essor de la province de Québec. Depuis 1945, le rendement des centrales électriques s'est accru de quatre millions et demi à quelque sept millions de chevaux-vapeur. De grands travaux d'aménagement, en voie d'exécution ou à l'état de projet, augmenteront encore considérablement cette puissance au cours de 1952 et des années suivantes. On prévoit que, d'ici 1953, le gouvernement et l'entreprise privée affecteront un milliard et demi de dollars à l'aménagement de forces hydrauliques et à la mise en exploitation du sous-sol.

Le rendement des mines, qui a doublé en dix ans, s'est établi, estime-t-on, entre 235 et 240 millions de dollars en 1951. Et les perspectives sont plus brillantes que jamais. Les dépôts d'ilménite du lac Allard font l'objet d'une exploitation de plus en plus active et la fonderie de Sorel, qui traite ce minerai, augmente rapidement le volume de ses opérations. On aura achevé, d'ici deux ou trois ans, la voie ferrée qui amènera au port des Sept-Iles le minerai de fer de l'Ungava. On projette la mise en valeur de gîtes de zinc dans le nord de la province et de gisements de cuivre et de zinc en Gaspésie. On envisage en outre la construction d'une importante fonderie de métaux non ferreux, et l'extension que prend, entre autres, la production d'aluminium et d'amiante exige de nouvelles usines.

On estime à quatre milliards et demi de dollars la valeur de la production manufacturière en 1951. Ce chiffre, si considérable qu'il soit déjà, sera sans doute largement dépassé dans un avenir prochain. Alors que plusieurs entreprises s'agrandissent, un nombre croissant d'industriels américains et européens se sont installés, l'année dernière dans la province de Québec, ou se proposent de le faire. Les nouvelles usines et fabriques sont engagées dans les branches les plus diverses de la production, notamment l'alimentation, le meuble, le textile, le vêtement, les produits chimiques et pharmaceutiques, la céramique, la préparation du cuir, le matériel électrique, l'outillage lourd et les matériaux de construction."

(1) Tableau no 6, page 46.

Réjouissons-nous, M. l'Orateur, que les industries nouvelles élargissent le marché de la main-d'œuvre et permettent à la jeunesse et aux ouvriers spécialisés d'obtenir des positions lucratives. Les lois ouvrières adoptées par l'Union Nationale les protègent dans toute la limite de la justice et de l'équité. Permettez-moi de vous citer à ce sujet le témoignage de M. Percy Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada, témoignage rapporté dans "Le Soleil" du 9 juin 1951:

"On constate, disait M. Bengough, une amélioration dans la législation sociale de la province de Québec, mais on ne peut pas en dire autant des lois sociales fédérales."

De plus, le "Monetary Times" de Toronto écrivait dernièrement:

"L'Aluminium Co. of Canada paie actuellement des salaires plus élevés dans le Québec que dans l'Ontario. Les salaires, dans la ville industrielle de Shawinigan, sont actuellement plus élevés que dans n'importe laquelle ville industrielle du Canada, si l'on excepte la Colombie canadienne."

D'ailleurs, plus la province continuera sa marche dans le domaine de l'industrie, plus les salaires des ouvriers de notre province atteindront une base équitable. Dans l'ordonnance no 39 de la Commission du salaire minimum, l'échelle des salaires payés aux ouvriers de la forêt a été augmentée de 10%, en 1951, alors qu'elle avait été augmentée de 40%, en 1948, et de 20%, en 1950. De plus, mon collègue, le Ministre du Travail, soulignait, ces jours derniers, dans le supplément commercial de "La Gazette" une opinion du docteur André Salmont, de Paris, un savant de haute réputation et une autorité en matière d'hygiène industrielle.

"Le docteur Salmont qui a visité la province de Québec au cours d'une tournée sur le continent américain déclarait récemment que l'oeuvre du ministère provincial du Travail dans le domaine de l'hygiène industrielle et les conditions sanitaires dans l'industrie du Québec étaient tout aussi bonnes que celles qui existaient dans n'importe lequel Etat américain."

Nos perspectives d'avenir, M. l'Orateur, sont immenses. Elles sont éclairées par un facteur d'importance primordiale pour l'économie de demain: la production du minerai de fer dans le Nouveau-Québec. Les perspectives de promptes réalisations succèdent aux perspectives d'espoir. "La Gazette" du 15 septembre 1951 écrit: "Seven Islands Writes Saga of Canada's Future". Et, M. Raoul L. Bardel, métallurgiste parisien, déclare, suivant "L'Événement-Journal" du 5 novembre 1951: "Si le Québec développe sa métallurgie, elle sera dans vingt ans la plus riche province du monde". Le "Financial Post" du 22 décembre parlant du pays où le minerai de fer a été découvert l'appelle "Forgotten Land" — terre oubliée. Je me permets d'ajouter: terre oubliée par les administrations précédentes, terre découverte et développée par l'Union Nationale.

"L'Ottawa Journal" du 31 octobre qualifie cette découverte comme la plus grande du siècle et voici ce qu'il écrit:

"Une usine de traitement électrique est située à Sorel sur la rive sud du Saint-Laurent à 50 milles de Montréal, la métropole du Canada. C'est là que sera réduit le minerai et que le titane sera séparé du fer. Les prévisions les plus certaines estiment à 300,000,000 de tonnes le minerai de fer du Nouveau-Québec. Ce territoire du Nouveau-Québec pourra fournir aux raffineries canadiennes, américaines et britanniques tout le

fer dont elles auront besoin dans l'avenir. Cette découverte de minerai est l'une des plus importantes de tout le siècle actuel."

De son côté, le docteur J. A. Retty, dans un article intitulé "Du minerai en '54". *Tel est le mot d'ordre aux mines de fer du Québec et du Labrador*, écrit:

"La répercussion de cette entreprise colossale sur certains aspects de l'économie canadienne est bien évidente. Elle nous apportera des dollars américains, ouvrira des emplois aux nôtres et développera le commerce dans cette région en essor. Par ricochet, la demande croîtra pour les produits sur la ferme, de l'usine et du commerce. Et quel surplus d'activité pour les banques, chemins de fer et compagnies maritimes! Pour sa part, le trésor fédéral en trépigne d'aise.

En définitive, le gigantesque développement minier rehaussera la prospérité de tous et de chacun. Aux yeux des générations qui suivent, l'exploitation du minerai de fer dans le Nouveau-Québec demeurera à la fois une merveilleuse épopée et une source de bien-être."

M. Hugh Crombie, président de l'Association des Manufacturiers canadiens qui compte des membres à travers toutes les régions du pays, déclarait le 13 décembre dernier à Québec, quelles étaient à son avis les causes principales de l'expansion industrielle du Québec:

"Le développement de l'industrie au cours des dix dernières années a été phénoménal. Vous avez vu dans les journaux les chiffres préliminaires du recensement de 1951 et vous avez sans doute noté l'augmentation de la population d'agglomérations telles que Drummondville, Shawinigan, Trois-Rivières, Sherbrooke, etc., pour n'en mentionner que quelques-unes.

"Cette augmentation de la population peut, en grande partie, être attribuée aux occasions de travail que procurent l'établissement de nouvelles industries dans la province et l'agrandissement des industries déjà en exploitation.

"Pourquoi ces nouvelles industries ont-elles décidé de s'établir dans notre province et pourquoi les industries déjà en exploitation ont-elles décidé de s'agrandir? Surtout en raison de notre climat économique et politique qui est parfaitement sain.

"Notre province est un des bastions de la libre entreprise. Nous bénéficions de la stabilité et d'un gouvernement qui a démontré qu'il désire coopérer avec l'industrie.

"La question suivante a une fois été posée: "Quel facteur est le plus important: le gouvernement, le patron ou les ouvriers? A cela on a répondu: "Dans un tabouret à trois pieds, lequel pied est le plus important?"

"En général, les relations entre les patrons et les ouvriers ont été cordiales dans notre province. C'est cette considération, plus la politique prévoyante du gouvernement, plus nos ressources hydrauliques déjà développées ou potentielles qui ont amené et continueront à amener à notre province des industries."

M. Crombie explique que pour une large part le développement industriel du Québec est la conséquence du développement de nos ressources hydrauliques.

Le gouvernement de l'Union Nationale a toujours accordé une place de première importance au développement de nos ressources. Contrairement à la coutume suivie par ses prédécesseurs, il a refusé de les céder ou de les vendre; il a préféré en conserver la propriété, tout en prenant les mesures nécessaires pour que leur exploitation contribue à l'expansion de la province aussi bien qu'au progrès de son peuple.

En 1936, lorsque l'Union Nationale assumait le pouvoir, les compagnies minières de l'Abitibi et du Témiscamingue étaient écrasées sous le joug des compagnies privées qui exploitaient nos ressources hydrauliques. Ces dernières obligeaient les propriétaires de mines, désireux d'obtenir le service de l'électricité, à signer avec elles un contrat pour toute la durée de la mine, au prix exorbitant de \$55.00 le cheval-vapeur. En 1937, le gouvernement de l'Union Nationale fit adopter la loi (1 Geo. VI, chapitre 24) intitulée "Loi établissant et assurant la concurrence de l'Etat relativement aux ressources hydro-électriques". Cette législation établissait pour la première fois le principe de la concurrence de l'Etat dans le domaine de l'électricité. Elle créait un syndicat national de l'électricité qui devait entreprendre immédiatement, sur la rivière Ottawa, la construction du barrage no 7. Pour assurer le succès de l'entreprise, le gouvernement racheta un pouvoir d'eau qui avait été cédé en guise de subside par les libéraux aux chemins de fer nationaux. Disons en passant que le gouvernement de l'Union Nationale n'accorde pas de subsides aux compagnies de chemins de fer et celui qui est en construction dans le Nouveau-Québec est entièrement assumé par l'industrie privée. Les libéraux critiquèrent la loi et déclarèrent que le gouvernement établissait une hydro au fond des bois. Cette remarque insultante exprimait le peu d'intérêt qu'ils portaient à la région magnifique de l'Abitibi et du Témiscamingue. Ce premier barrage permit au gouvernement de fournir de l'électricité aux villes de Val d'Or, Amos, Cadillac et Malartic et contribua à augmenter sensiblement la production minière. Durant les années 1940 à 1944, nouvelle tentative de nos adversaires de désorganiser cette première entreprise de l'Etat dans le domaine de l'électricité: les lignes de distribution alors en construction furent abandonnées. En 1944, le gouvernement de l'Union Nationale entreprit la construction du barrage du lac Dozois et cette année, l'Hydro-Québec qui est maintenant propriétaire de ces installations hydrauliques, a signé les contrats nécessaires pour la construction du barrage no 1. En outre, l'Hydro-Québec vient de terminer la construction d'une ligne de distribution d'une longueur de 100 milles pour fournir l'électricité à la ville de Senneterre et à la mine Barvue.

A l'heure actuelle, le ministère des Ressources hydrauliques étudie la possibilité de fournir à la région du Bas St-Laurent l'énergie électrique dont elle a besoin pour développer davantage l'électrification rurale et permettre aux compagnies minières la Gaspé Copper et la Federal Zinc installées dans cette région, de commencer l'exploitation de leurs riches mines de cuivre et de zinc.

La seule énumération de certains noms vous donnera une idée des immenses travaux actuellement en cours dans la province pour augmenter nos réserves d'énergie électrique. Ce sont les travaux exécutés à la Beauharnois par l'Hydro-Québec; sur la rivière St-Maurice, par la Shawinigan Water and Power Company; au rapide 15, sur la rivière Ottawa, par la Northern Quebec Power Company Limited; sur la Lièvre, par la Cie Electrique de Mont-Laurier; sur la rivière Péribonka, à la Chute du Diable et aux rapides Savanne, par l'Aluminium Company of Canada; sur la rivière Manicouagan, par la Quebec North Shore Paper Company; sur la rivière Shipshaw, par la Cie Price Brothers; sur la rivière Ste-Marguerite, par la Cie Gulf Power et sur la rivière Ottawa, par l'Hydro-Québec.

Dans le domaine minier, nous pourrions recourir au même procédé et la seule énumération des projets en voie de réalisation nous donnerait une image

saisissante de l'importance de notre production minière. La valeur de la production minérale, qui n'était que de \$40,000,000 en 1930, dépassera l'an prochain \$275,000,000. L'industrie sidérurgique est déjà installée dans notre province. Lorsque dans quelques semaines les hauts-fourneaux de la Quebec Iron & Titanium de Sorel seront en opération, on y traitera plus de 500 tonnes d'acier par jour et 1,500 tonnes d'oxyde de titane. Une raffinerie de zinc sera construite dans un avenir prochain. De puissants intérêts américains nous proposent l'établissement d'une usine d'affinage de cuivre et d'or dans la région de Chibougamau. La compagnie Gaspe Copper, filiale de la puissante compagnie Noranda, commencera dans quelques mois la construction d'une usine considérable dans la Gaspésie, où l'on traitera plus de 10,000 tonnes de cuivre par jour et la compagnie Federal Zinc, contrôlée par un Canadien français, M. Pierre Beauchemin, envisage aussi la construction prochaine d'une usine près du Lac Ste-Anne.

Je passe sous silence les développements fantastiques qui attendent la région du Nouveau-Québec. Le chemin de fer de Sept-Iles au Labrador terminé en 1953 permettra dès 1954, l'exploitation de plus de 10,000,000 de tonnes de minerai de fer utilisé pour la fabrication de l'acier.

Vous me permettrez, M. l'Orateur, de rappeler ici des faits incontestables qui démontrent que le développement fantastique de l'industrie de nos mines est une des conséquences des réformes de structure accomplies par l'Union Nationale depuis 1936. Ai-je besoin de vous dire que c'est l'Union Nationale qui la première a créé par une loi spéciale, en 1936, le département des Mines et doté ensuite, le ministère d'un laboratoire des plus modernes. C'est elle qui, avec la collaboration de l'Université Laval, a érigé, en 1938, à Québec, l'École des mines et de métallurgie. C'est elle qui a inauguré la politique des chemins de mines, transformé le nord-ouest québécois et commencé la construction du chemin de Chibougamau, d'une longueur d'environ 150 milles. C'est elle qui a construit la route de Gaspé au canton Holland d'une longueur de 65 milles et permis à la compagnie Noranda de commencer l'exploration des premiers gisements de cuivre qui s'y trouvent. C'est elle qui dans la Gaspésie a fait tous les travaux préliminaires d'arpentage, de cartographie et de recherches géologiques nécessaires à la découverte du pétrole. C'est elle qui a commencé la construction de la route trans-gaspésienne de Ste-Anne-des-Monts à Cascapédia, et c'est elle qui la terminera dans un avenir rapproché. C'est elle qui a été la pionnière de la construction dans l'Abitibi d'une mine-école et d'un atelier de traitement à Val d'Or, pour aider les prospecteurs moins fortunés. C'est elle qui a construit la route Mont-Laurier-Senneterre.

C'est l'Union Nationale qui a inauguré la politique des villages miniers, dont l'objectif principal est d'assurer aux ouvriers des logements confortables, à prix modique, et de leur donner le bénéfice de travaux municipaux subventionnés à même le produit de la vente des terrains qui se trouvent dans les limites des nouveaux villages. C'est cette loi qui est à l'origine des villes minières de Cadillac, Malartic, Rouyn Sud, Pascalis, Belleterre et Chibougamau. Avant la venue de l'Union Nationale, certaines concessions des terres de la Couronne ont donné lieu dans les régions minières, à de scandaleuses spéculations.

C'est l'Union Nationale qui a nommé des ingénieurs géologues qualifiés pour les régions minières de l'Abitibi et du Témiscamingue, qui a rénové et modernisé les lois et règlements de protection de l'ouvrier dans l'usine, et c'est elle encore, qui dès 1938 prenait des mesures efficaces pour attirer l'attention de la finance vers les régions pleines de promesses du Nouveau-Québec. C'est encore l'Union Nationale qui en 1938 demandait à des experts de préparer un exposé complet de la géologie du territoire québécois. Leur travail, sous le titre "La géologie de Québec" est très recherché par les géologues et les capitalistes canadiens aussi bien que des pays étrangers.

Voilà, M. l'Orateur, un résumé des principales initiatives de l'Union Nationale dans le domaine minier, initiatives qui établissent d'une façon incontestable la part prépondérante prise par un gouvernement vigilant et progressif, au développement de nos ressources naturelles.

Tous ces progrès, M. l'Orateur, soit dans le domaine agricole, soit dans le domaine industriel, soit dans le développement des ressources naturelles, ont été réalisés, parce que le chef de l'Union Nationale a permis à la population du Québec de s'inspirer des traditions de courage et d'intrépidité des Canadiens qui, au début de notre histoire, ont exploré tout le continent nord-américain pour découvrir de nouvelles terres et les imprégner du caractère français. Aujourd'hui, le Québec, sous la direction du Chef de l'Union Nationale, retrouve son âme véritable, son courage, son indomptable énergie et marche résolument de l'avant dans la voie de la prospérité.

Pour continuer sa tâche, au cours de 1952-53, le gouvernement prévoit des dépenses totales pour un montant de \$260,848,244. Un montant de \$217,642,244 sera consacré aux dépenses ordinaires et un montant de \$43,206,000 aux dépenses imputables au capital. A l'heure actuelle, comme il reste près de trois mois avant la fin de la présente année financière, il est extrêmement difficile de faire des pronostics sur les revenus probables de la prochaine année. La majorité des financiers et des économistes semblent d'avis que les affaires se maintiendront au même rythme en 1952 qu'au cours de l'année dernière. Nous prévoyons cependant des revenus pour un montant de \$262,700,000, ce qui laissera au compte ordinaire un surplus de \$45,057,756 et un surplus global de \$1,851,756. (1)

Mes collègues ont eu et auront l'occasion d'exposer en détails aux membres de la Chambre le budget de leur département. Le gouvernement suivra la même ligne de conduite que les années passées. Notre programme, c'est de servir la province sous la direction sage du Chef de l'Union Nationale et le résultat de ces dernières années est à lui seul tout un programme. Le programme de l'Union Nationale, vous le voyez dans ses œuvres, vous le voyez dans le développement économique et industriel de la province. Il est inspiré par l'unique désir de développer le Québec et d'augmenter la somme de bien-être de la population.

A première vue, un certain nombre de gens pourront peut-être trouver considérables les sommes inscrites dans les budgets tant comme dépenses que comme revenus. N'oublions pas cependant que suivant les statistiques de

(1) Cf. Tableaux nos 7 et 8, pages 47 et 48.

1949, le gouvernement fédéral retire à lui seul 77% de tous les impôts canadiens, les provinces, environ 13% et les municipalités 10%. Le gouvernement de la province retire donc à peu près 13% des impôts payés dans la province. En d'autres termes, pour chaque piastre versée en impôts par le contribuable québécois, 77¢ vont au gouvernement fédéral, 13¢ restent au gouvernement de la province et 10¢ aux municipalités. Avec ces treize cents dans la piastre, ce qui de l'avis de tous les experts est complètement insuffisant pour rencontrer toutes les obligations laissées aux gouvernements provinciaux par la constitution canadienne, le gouvernement actuel a quand même réussi à multiplier les écoles primaires, à payer les dettes des 1,200 commissions scolaires de la province. Il a réussi à aider les universités à agrandir leurs facultés. Il a réussi à étendre les facilités d'hospitalisation par la construction d'hôpitaux et de sanatoria dans toutes les parties de la province. Il a réussi à moderniser notre voirie et donné à la colonisation un élan vigoureux. Il a réussi à maintenir une excellente politique de crédit agricole. Il a réussi, au moyen des coopératives d'électrification rurale, à fournir à des milliers et à des milliers de nouveaux clients des régions rurales, les bienfaits de l'électricité. Il a réussi à encourager, pour le bénéfice de la classe agricole et de la classe moyenne, la construction d'habitations. Il a réussi à donner à notre province un développement industriel sans précédent. Avec ces 13 centins dans la piastre, il a réussi à effectuer les premiers paiements de pensions de vieillesse dans la province. Il a réussi à payer les allocations de mères nécessiteuses. Il a réussi à organiser les pensions aux aveugles dans le Québec et cette année il a réussi à payer, sans nouvelle taxe, une pension aux vieillards indigents de 65 à 70 ans. Fait digne de mention, M. l'Orateur, en plus de ces réformes et améliorations, il a, depuis sa venue au pouvoir en 1944, haussé le crédit de la province et diminué la dette nette de \$52,000,000.

CONCLUSION

M. l'Orateur, je conclus. Avant de reprendre mon siège, je désire vous soumettre quelques commentaires sur un événement de première importance dont l'année 1952 marquera le vingt-cinquième anniversaire. En effet, c'est au printemps de 1927, il y a vingt-cinq ans, que le Premier Ministre de Québec était élu pour la première fois député des Trois-Rivières. Dès son entrée au parlement, les hommes politiques de l'époque avaient remarqué son ardeur au travail, ses talents exceptionnels et sa grande habileté parlementaire. Neuf ans plus tard, il allait devenir le Premier Ministre du Québec. Ai-je besoin de dire que les esprits indépendants et même les adversaires de bonne foi n'hésitent pas à reconnaître que la transformation économique de notre province est due pour une très large part à son action clairvoyante et vigoureuse. Aussi, l'anniversaire que nous célébrons comporte une signification profonde pour ceux qui, comme vous, M. l'Orateur, mes collègues et tous les députés de l'Union Nationale, comprennent l'envergure de l'œuvre magistrale accomplie dans notre petite patrie depuis 1944.

Et j'évoque la figure de notre Chef en relisant ces paroles de M. Esdras Minville:

"La patrie, c'est la terre portant un sceau : le sceau de l'homme et de l'histoire, de l'homme créant l'histoire comme un reflet de sa personnalité."

En effet, notre petite patrie, M. l'Orateur, cette province à laquelle nous sommes attachés par toutes les fibres de notre cœur, est dirigée depuis 1944, par un homme intrépide qui place au-dessus de tout, l'amour des siens et la volonté irréductible de voir notre province la plus belle et la plus prospère des provinces de la confédération canadienne.

Depuis 1944, si nous examinons objectivement les événements, sans esprit de parti, dans le seul but de rechercher la vérité, nous arrivons à la conclusion que le Québec s'est enrichi, s'est agrandi, qu'il a repris l'allure de fierté et de courage qui le caractérise, parce qu'il a été replacé dans les cadres naturels où l'histoire lui avait donné un rôle de premier plan: celui d'être le foyer de la culture française en Amérique.

L'historien de l'avenir cependant devra remonter à la première administration de l'Union Nationale de 1936 à 1939 pour voir le commencement de la révolution économique et sociale qui a transformé la province. Suivant le mot heureux de Gonzague de Reynold:

" Il devra remonter les lignes de force dont elle est l'aboutissement."

Ces lignes de force, ces constantes dans la carrière de l'homme d'état qui dirige le destin de la province, c'est l'amour des siens, le respect des droits des minorités, l'attachement à la vie rurale, la défense de l'éducation et la sauvegarde de la santé.

Notre province en effet est faite de tous les droits et libertés dont nous jouissons. Le Premier Ministre a reconquis les droits essentiels à notre survie et donné à notre province, je le répète, la première place dans la confédération canadienne. Aussi, est-ce pour nous un nouveau titre de gloire, parce que ce geste le place dans la lignée des fondateurs et des grands hommes d'état de notre histoire.

Notre province, c'est le patrimoine économique et culturel dont nous sommes tous solidaires, et ce patrimoine, l'Union Nationale a voulu le faire fructifier pour le bénéfice de toute la population. Ce patrimoine, le Chef de l'Union Nationale l'a largement enrichi en donnant à l'éducation un essor vigoureux, en accordant au problème de la santé publique une attention de première importance, en dotant le territoire québécois de voies de communications modernes. Il a enrichi notre vie rurale par sa législation concernant le crédit agricole, l'électrification rurale et contribué à l'embellissement et au progrès de nos campagnes. Il a contribué à la paix sociale en donnant aux travailleurs une législation juste et progressive aussi bien que des salaires plus rémunérateurs. Il a agrandi notre domaine en ouvrant à l'activité humaine des régions nouvelles. A l'exemple de nos ancêtres, les opiniâtres qui ont reculé le domaine habitable de notre province, il a reculé nos frontières pour faire du Québec une province plus grande, plus riche et plus prospère.

S'il fallait, M. l'Orateur, retrancher de nos statuts toutes les lois inspirées par le Chef de l'Union Nationale, faire disparaître ses réalisations bienfaites, nous serions malheureusement plus pauvres, nous habiterions une province amoindrie, et nous serions moins fiers d'être Canadiens français.

Nos droits reconquis, notre patrimoine agrandi, la paix sociale de notre province placée sur des bases plus solides, voilà des faits irréfutables qui disent toute la vitalité nouvelle donnée à la politique provinciale depuis 1944.

Mais tout ce que je viens de vous dire resterait forcément incomplet, si je ne signalais pas que l'œuvre fondamentale du Premier Ministre et qui le fait entrer dans l'histoire, avec Lafontaine, Morin et Cartier, c'est la défense de l'autonomie provinciale. J'ai déjà signalé cette opinion de Rumilly que la défense de l'autonomie provinciale est essentielle à la survivance de la race française en Amérique. Relisez, M. l'Orateur, le beau livre de M. Esdras Minville: "Le Citoyen canadien-français" et vous y verrez ce témoignage magnifique rendu au Chef de l'Union Nationale:

"Porter atteinte à l'autonomie de la province de Québec, dit-il, c'est amoindrir le status politique de la nation canadienne-française."

Et notre distingué compatriote ajoute:

"Le geste du Premier Ministre déposant en avril 1946, à la conférence fédérale-provinciale un mémoire rédigé en français seulement procède de cette interprétation du magistère de la province à l'endroit de la population canadienne-française."

Plus loin, il dit:

"Nous assistons à une sorte de retour de l'histoire. Nous allons voir à livrer sur le plan des libertés économiques et sociales, des luttes identiques à celles de nos ancêtres sur le plan des libertés politiques."

Et il conclut:

"En effet, les Canadiens français répétons-le, ne sont pas entrés dans la confédération pour reprendre au compte du Canada, l'expérience du "melting pot" américain et réaliser l'hypothèse d'une éventuelle "nation" canadienne, fruit de la fusion de vingt éléments hétérogènes; ils y sont entrés pour se mieux réaliser eux-mêmes, selon leurs innités, et contribuer plus efficacement de cette façon comme groupe, et sur le plan culturel et moral, au renforcement et au progrès de l'Etat canadien. La seule collaboration juste et efficace sur le plan canadien, ce n'est pas celle qui se réalisera entre les individus, les coteries particulières, sur le plan des intérêts matériels — celle-là se réalise automatiquement, du seul fait que des hommes vivent côte à côte sur un même territoire, dans les cadres d'un même Etat et doivent travailler pour assurer leur subsistance — c'est celle qui se réalisera entre les groupes, intérieurement organisés selon leurs conceptions propres, et sur le plan supérieur des intérêts humains. La collaboration due par les Canadiens français au Canada, c'est d'abord une collaboration de culture et de civilisation, la seule qui donne un sens à la Confédération."

Aussi bien, M. l'Orateur, sommes-nous heureux de servir sous la direction de notre Chef. Je remercie la Providence d'avoir permis qu'il dirige nos destinées durant les heures graves que nous traversons, et Lui demande de nous le conserver encore longtemps. Quelles que soient les vicissitudes de l'heure présente, le peuple québécois peut être assuré que le Premier Ministre saura y faire face; il saura puiser dans notre histoire les leçons qui se dégagent des gestes héroïques de nos aïeux; il assurera le salut de notre culture et de nos traditions françaises. Il saura renouveler à l'occasion le geste magistral posé le 21 janvier 1948, à la Législature, en donnant un drapeau qui est à la fois le symbole et le reflet glorieux de trois siècles d'histoire. La croix et les fleurs de lys rayonnantes aux quatre coins du champ d'azur de notre drapeau et qui

s'inspirent des armes des chevaliers d'autrefois, ne sont-elles pas l'image éclatante de l'intérêt et du dévouement du Chef de l'Union Nationale pour sa province? La colère et le découragement peuvent envahir le cœur de nos adversaires politiques, mais cette colère stérile, pour reprendre une expression de Bossuet est "comme une mèche fumante. Elle fume, laissons-la fumer un peu et s'éteindre toute seule".

Laissons, M. l'Orateur, notre chère province poursuivre glorieusement sa marche vers le progrès et gardons à la direction de la province l'homme valeureux et intrépide dont la politique rayonnera dans notre histoire comme le soleil dans la clarté d'un beau jour d'été.

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en Comité des voies et moyens.

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952
8 mois terminés — 4 mois en cours

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Ministère des finances, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	18,680,000	
Droit sur la gazoline.....	39,220,000	
Droit spécial sur la gazoline.....	7,130,000	
Droits sur les successions.....	12,500,000	
Taxes sur les corporations.....	74,000,000	
Taxes sur transferts de valeurs.....	1,040,000	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	520,000	
Taxe de vente (net).....	17,750,000	
Taxe sur le tabac.....	8,150,000	
Taxe spéciale sur les spiritueux.....	1,350,000	
Loi de l'Assistance publique.....	8,506,000	
Autres taxes.....	117,000	
	<hr/>	188,963,000

Ministère des finances, Bureau des Assurances.....	144,500	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	9,750,000	
Secrétaire de la province.....	160,000	
Travaux Publics.....	93,000	
Travail.....	170,000	
Chasse.....	45,000	
	<hr/>	199,325,500

Provenant d'autres sources:

Subside fédéral selon la constitution de 1867.....		3,146,000
--	--	-----------

Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement.....	2,400,000	
Divers comptes.....	572,700	2,972,700

Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	21,250,000	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000	20,250,000

Fonds d'éducation (y compris \$17,500,000 provenant de la taxe de vente).....		23,715,000
--	--	------------

Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	8,932,000	
Ressources hydrauliques.....	2,414,000	
Mines.....	4,670,500	
Chasse.....	992,000	
Pêcheries.....	15,000	
Colonisation.....	53,200	17,076,700

Honoraires, divers départements.....		2,234,000
Amendes, etc., divers départements.....		488,500
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....		1,300,000
Divers, différents départements.....		80,000

\$ 270,590,400

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952
8 mois terminés — 4 mois en cours

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales	5,452,000	5,452,000	—
Agriculture	14,478,000	14,428,000	50,000
Bien-Etre social et Jeunesse	22,443,000	21,072,000	1,371,000
Chasse	2,268,000	1,893,000	375,000
Colonisation	10,974,000	8,574,000	2,400,000
Conseil exécutif	6,900,000	6,900,000	—
Finances	4,314,000	4,314,000	—
Industrie et commerce	1,610,000	1,610,000	—
Instruction publique	25,558,000	24,908,000	650,000
Législation	905,000	905,000	—
Mines	2,317,000	1,317,000	1,000,000
Pêcheries	2,327,000	1,752,000	575,000
Procureur général	6,630,000	6,630,000	—
Ressources hydrauliques	2,426,000	2,423,000	3,000
Santé	37,196,000	37,180,000	16,000
Secrétaire de la province	3,954,000	3,854,000	100,000
Terres et forêts	5,686,000	5,686,000	—
Travail	1,771,000	1,771,000	—
Travaux publics	19,903,000	9,684,000	10,219,000
Voirie	68,270,000	22,600,000	45,670,000
	<u>\$ 245,382,000</u>	<u>\$ 182,953,000</u>	<u>\$ 62,429,000</u>
Service de la dette publique	<u>\$ 24,039,000</u>	<u>\$ 24,039,000</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:		
Revenus		\$ 270,590,400
Dépenses:		
Ordinaires	\$ 182,953,000	
Service de la dette publique	24,039,000	206,992,000
		<u>\$ 63,598,400</u>
Surplus au compte ordinaire		\$ 63,598,400
Compte capital		\$ 62,429,000
		<u>\$ 1,169,400</u>
Surplus global		\$ 1,169,400

LA DETTE NETTE DE LA PROVINCE
(en mille dollars)
(au 31 mars)

	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Dette consolidée nette	\$328,362	\$340,713	\$323,633	\$311,173	\$351,444	\$327,895	\$329,265	\$336,000
Dette flottante	47,910	25,344	34,206	38,536	30,865	44,268	36,830	25,000
Revenue différé	4,519	4,082	3,243	5,179	5,283	5,409	5,553	5,000
Total du passif direct	\$380,791	\$370,139	\$361,082	\$354,888	\$387,592	\$377,572	\$371,648	\$366,000
Moins actif	72,549	70,726	76,166	79,976	88,227	93,440	104,220	110,000
Dette nette	\$308,242	\$299,413	\$284,916	\$274,912	\$299,365	\$284,132	\$267,428	\$256,000

1. Tous ces chiffres, à l'exception de ceux de 1952, qui ne sont qu'une estimation, sont tirés des *Comptes publics* et certifiés par l'Auditeur.

Tableau No 4

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES IMPORTANTES

effectuées aux États-Unis pendant 1951

A — PROVINCES

DATE	EMPRUNTEUR	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX DE VENTE AU PUBLIC	COÛT À LA PROVINCE OU À LA MUNICIPALITÉ EN %
20 janvier	Saskatchewan	3,000,000	3 1/8	15 mars 1966	99.11	3.20
2 février	Saskatchewan	3,000,000	3 1/8	15 mars 1966	99.11	3.20
6 mars	Québec	50,000,000	2 7/8	1 avril 1971	97.75	3.05
8 mai	Ontario	50,000,000	3 1/4	15 mai 1971	98.00	3.98
8 mai	Manitoba	10,400,000	3 1/2	15 juin 1971	98.58	3.60
8 mai	Manitoba	4,600,000	3 1/2	15 juin 1971	98.58	3.60
12 juin	Saskatchewan	4,150,000	3 3/4	1 juin 1967	99.40	3.80
13 juillet	Nouvelle-Écosse	7,000,000	3 3/4	15 juillet 1966	98.59	3.875
17 août	Colombie canadienne	9,000,000	3	15 août 1955-57	99.63 (1955)	3.10
					99.08 (1956)	3.20
					98.65 (1957)	3.25
17 août	Colombie canadienne	26,000,000	3 1/2	15 août 1976	97.55	3.65
18 septembre	Ontario	50,000,000	3 1/4	1 septembre 1972	97.75	3.3393
octobre	Nouvelle-Écosse	15,000,000	3 3/4	1 octobre 1971	96.58	4.00
octobre	Manitoba	4,600,000	3 1/2	1 septembre 1971	98.234212	3.625
	Manitoba	5,000,000	3 1/2	15 septembre 1971	98.234212	3.625
5 décembre	Nouveau-Brunswick	10,000,000	4 1/2	1 décembre 1970	98.12	4.91
décembre	Ile du Prince-Édouard	2,500,000	4	15 décembre 1961		
23 novembre	Saskatchewan	4,500,000	3 3/4	1 novembre 1971	97.93	

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES IMPORTANTES

effectuées aux États-Unis pendant 1951

(suite)

B — MUNICIPALES

DATE	EMPRUNTEUR	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX DE VENTE AU PUBLIC	COÛT À LA PROVINCE OU À LA MUNICIPALITÉ EN %
28 février	Vancouver	6,700,000	3 1/4	15 mars 1971	100	3.25
16 mai	Edmonton	1,001,000	3 1/2	1 mai 1961	99.17	3.60
	Edmonton	3,218,000	3 3/4	1 mai 1971	99.30	3.80
	Edmonton	799,999	3 7/8	1 mai 1975	99.61	
	Edmonton	5,450,000	3 7/8	1 mai 1981	98.69	
15 mai	Toronto	2,525,000	3	15 mai 1955-59		
		3,610,000	3 1/8	15 mai 1960-65	98.73279	
		4,395,000	3 1/4	15 mai 1966-71		
		9,470,000	3 3/8	15 mai 1972-81		
20 novembre	Hamilton	5,430,000	3 3/8	1954-81	base de 3.929%	
			3 1/2			
27 novembre	Vancouver	2,250,000	3 3/4	15 octobre 1971	100.70	

NEUVIEME EMPRUNT DE LA VICTOIRE
à 3% échéant le 1er septembre 1966

	OFFRE	DEMANDE	COURS MOYEN
1er août 1950.....	101.875	102.375	102.125
1er septembre 1950.....	102.375	102.75	102.5625
1er octobre 1950.....	102.375	102.75	102.5625
1er novembre 1950.....	101.875	102.25	102.0625
15 novembre 1950.....	101.125	101.50	101.3125
1er janvier 1951.....	99.75	100.125	99.9375
1er mars 1951.....	99.625	100	99.8125
1er avril 1951.....	97.25	97.625	97.4375
1er juillet 1951.....	96.875	97.25	97.0625
1er octobre 1951.....	96.875	97.25	97.0625
1er novembre 1951.....	96.875	97.125	97,000
1er décembre 1951.....	94.875	95.375	95.125
14 décembre 1951.....	94.50	95.00	94.75

Tableau No 6

TRANSACTIONS MOBILIERES SUR LE MARCHÉ DE MONTRÉAL

	1951	1950	1949	1948	1937
Janvier	\$107,750,447	\$ 35,327,712	\$ 25,556,709	\$ 23,391,663	\$ 94,107,337
Février	107,240,230	30,826,908	22,894,180	21,540,377	70,301,974
Mars	86,125,400	39,252,821	20,935,061	21,455,619	92,351,422
Avril	94,250,700	59,427,001	19,537,852	37,304,414	84,688,838
Mai	64,905,304	62,359,196	17,835,814	44,407,259	36,037,510
Juin	45,998,639	71,007,022	16,149,435	31,864,816	24,895,775
Juillet	45,746,068	39,375,456	14,031,301	21,606,834	26,315,050
Août	63,170,439	47,645,661	17,528,600	14,962,936	27,412,732
Septembre	77,041,338	64,346,976	31,299,476	20,800,384	44,974,671
Octobre	77,154,665	86,929,254	38,148,229	31,350,371	39,191,810
Novembre	52,603,918	72,976,123	40,641,060	40,588,515	23,159,334
Décembre	45,500,000 (1)	53,625,233	33,755,290	24,435,066	20,136,829
	\$867,487,148	\$662,199,363	\$298,314,007	\$333,708,254	\$583,573,282

(1) Estimation.

NOTE.— Supplément de *La Gazette* du 5 janvier 1952.

PROVINCE DE QUÉBEC

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1952-53

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Ministère des finances, Bureau du Revenu:

Loi des véhicules-automobiles	18,880,000	
Droit sur la gazoline	40,000,000	
Droit spécial sur la gazoline	7,270,000	
Droits sur les successions	11,750,000	
Taxes sur les corporations	74,000,000	
Taxes sur transferts de valeurs	750,000	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	520,000	
Taxe de vente (net)	18,000,000	
Taxe sur le tabac	6,600,000	
Taxe spéciale sur les spiritueux	1,000,000	
Loi de l'Assistance publique	8,575,000	
Autres taxes	117,000	

187,462,000

Ministère des finances, Bureau des Assurances	145,000	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits	8,500,000	
Secrétaire de la province	175,000	
Travaux publics	95,000	
Travail	178,000	
Chasse	45,000	

196,600,000

Provenant d'autres sources:

Subside fédéral selon la constitution de 1867

3,146,000

Intérêts:

Placements des fonds d'amortissement	2,500,000	
Divers comptes	812,000	

3,312,000

Commission des liqueurs de Québec:

Compte de commerce	15,500,000	
Moins: Subvention à l'Assistance publique	1,000,000	

14,500,000

Fonds d'éducation (y compris \$17,800,000 provenant de la taxe de vente)

24,165,000

Richesses naturelles:

Terres et forêts	8,851,000	
Ressources hydrauliques	2,259,000	
Mines	5,000,000	
Chasse	1,000,000	
Pêcheries	15,000	
Colonisation	50,000	

17,175,000

Honoraires, divers départements

2,030,000

Amendes, etc., divers départements

443,000

Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions

1,300,000

Divers, différents départements

29,000

\$ 282,700,000

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1952-53

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	5,034,000	5,034,000	—
Agriculture.....	15,671,000	15,571,000	100,000
Bien-Etre social et Jeunesse.....	25,358,296	22,472,296	2,886,000
Chasse.....	2,400,000	2,030,000	370,000
Colonisation.....	12,964,000	9,964,000	3,000,000
Conseil exécutif.....	6,310,000	6,310,000	—
Finances.....	4,569,100	4,569,100	—
Industrie et commerce.....	1,555,000	1,555,000	—
Instruction publique.....	27,997,448	27,497,448	500,000
Législation.....	909,700	909,700	—
Mines.....	4,053,000	2,053,000	2,000,000
Pêcheries.....	2,341,000	1,941,000	400,000
Procureur général.....	7,625,000	7,625,000	—
Ressources hydrauliques.....	2,721,000	2,721,000	—
Santé.....	37,799,800	37,769,800	30,000
Secrétaire de la Province.....	5,456,300	4,456,300	1,000,000
Terres et forêts.....	4,968,000	4,968,000	—
Travail.....	2,190,000	2,190,000	—
Travaux publics.....	16,280,600	9,660,600	6,620,000
Voirie.....	50,800,000	24,500,000	26,300,000
	<u>\$ 237,003,244</u>	<u>\$ 193,797,244</u>	<u>\$ 43,206,000</u>
Service de la dette publique.....	<u>\$ 23,845,000</u>	<u>\$ 23,845,000</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:

Revenus..... \$ 262,700,000

Dépenses:

Ordinaires..... \$ 193,797,244
Service de la dette publique..... 23,845,000 217,642,244

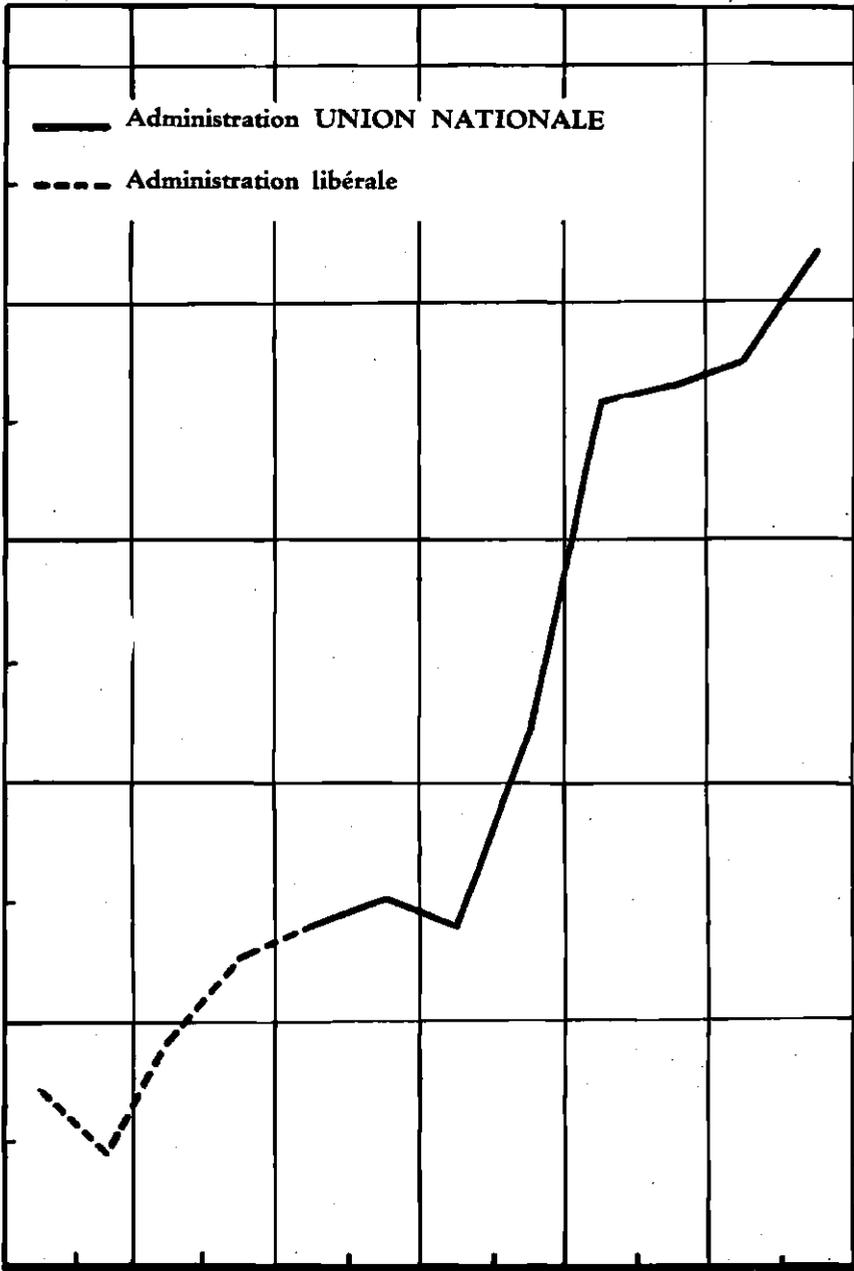
Surplus au compte ordinaire..... \$ 45,057,756

Compte capital..... \$ 43,206,000

Surplus global..... \$ 1,851,756

GRAPHIQUE No 1

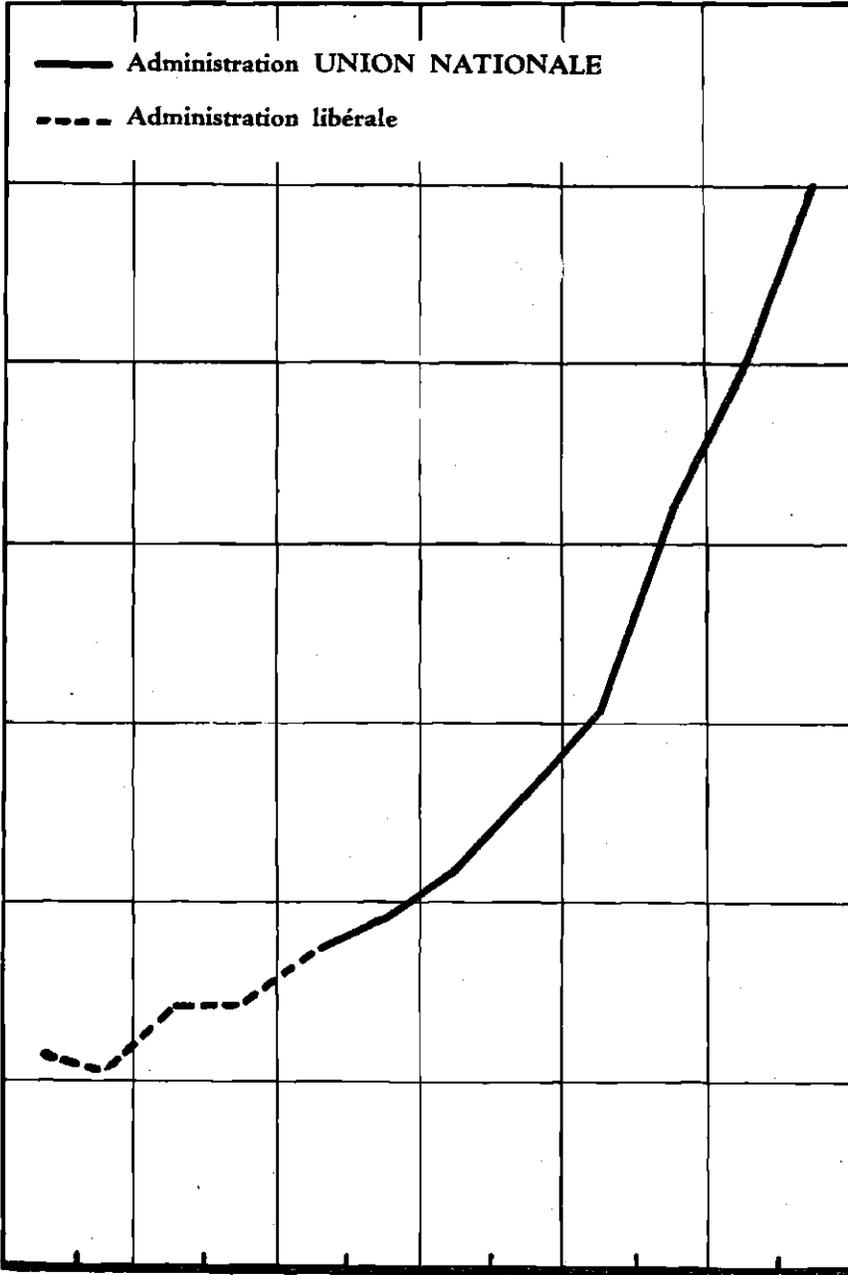
EDUCATION



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 10. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

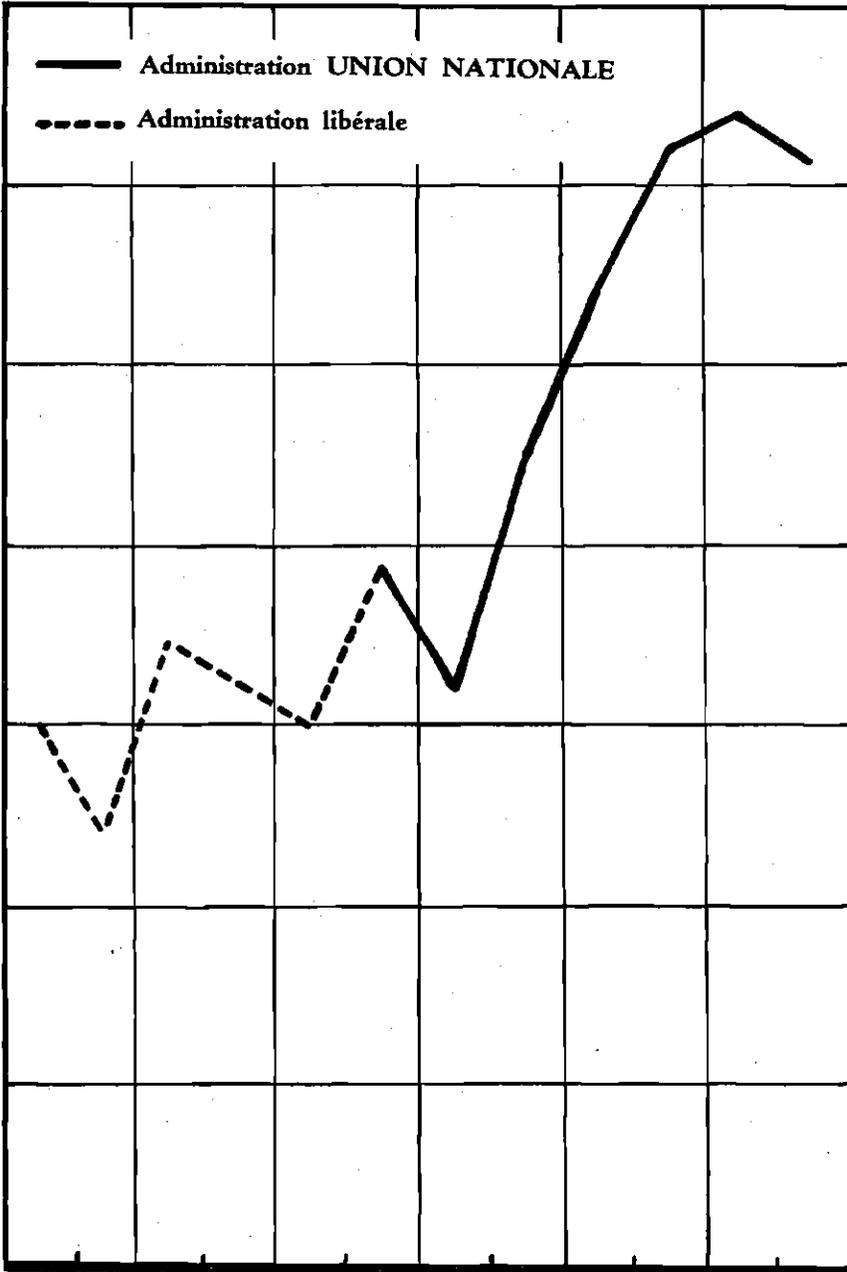
GRAPHIQUE No 2

HOPITAUX ET SANTE PUBLIQUE



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 13. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

AGRICULTURE ET COLONISATION



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 15. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

GRAPHIQUE No 4

VOIRIE



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 16. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

TRAVAUX PUBLICS



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 16. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

TABLES DES MATIERES

I.— FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE FINANCIERE	6
II.— CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1951-52	7
<i>a)</i> Augmentation des revenus.....	8
<i>b)</i> Augmentation des dépenses.....	9
1° L'éducation.....	10
2° La santé.....	12
3° L'agriculture et la colonisation.....	14
4° La voirie et les travaux publics.....	16
<i>c)</i> Septième surplus en sept ans.....	17
<i>d)</i> Dépenses imputables au capital.....	18
<i>e)</i> Diminution de la dette nette.....	18
<i>f)</i> Dette par tête.....	19
<i>g)</i> Les bons du trésor.....	19
<i>h)</i> Le fonds d'éducation.....	19
<i>i)</i> Le crédit de la province.....	20
<i>j)</i> Période d'inflation.....	21
III.— CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1952-53	25
Tableau No 1.— Etat provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952.....	40
Tableau No 2.— Etat provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952.....	41
Tableau No 3.— La dette nette de la province.....	42
Tableau No 4.— Emissions d'obligations provinciales et municipales importantes effectuées aux Etats-Unis pendant 1951.....	43-44
Tableau No 5.— Neuvième emprunt de la Victoire à 3% échéant le 1er septembre 1966.....	45
Tableau No 6.— Transactions mobilières sur le marché de Montréal.....	46
Tableau No 7.— Revenus probables pour l'exercice financier 1952-53.....	47
Tableau No 8.— Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1952-53.....	48
Graphique No 1.— Education.....	49
Graphique No 2.— Hôpitaux et santé publique.....	50
Graphique No 3.— Agriculture et colonisation.....	51
Graphique No 4.— Voirie.....	52
Graphique No 5.— Travaux publics.....	53